

ELECTROTECH

mag

Le magazine des industries électriques, électroniques et de communication

MAI 2021

5



Entretien avec

Cédric O,
Secrétaire d'État chargé
de la Transition numérique
et des Communications électroniques.
[Page 6](#)

Dossier

Matières premières,
matériaux & composants :
des marchés sous haute tension !

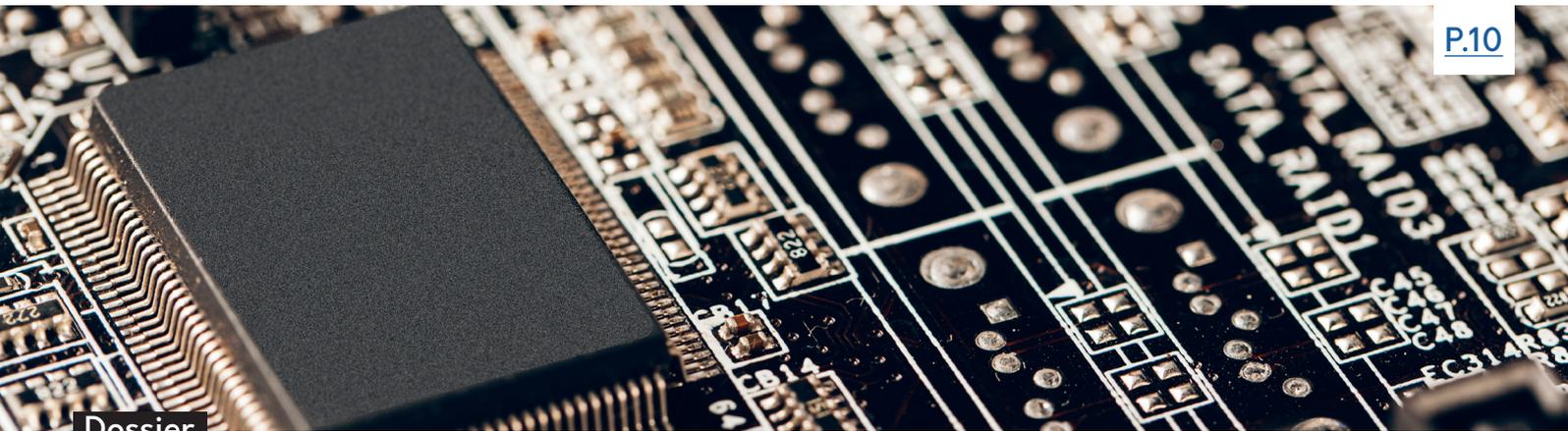
[Page 10](#)

Regards croisés

Pierre-Marie Lehucher,
Président de TECH IN France
Administrateur de la FIEEC

Godefroy de Bentzmann,
Président de Syntec Numérique
[Page 8](#)

Sommaire



Dossier

Matières premières, matériaux & composants : des marchés sous haute tension !



[P.6](#)

Entretien avec

Cédric O,
Secrétaire d'État chargé de la
Transition numérique et des
Communications électroniques



[P.8](#)

Regards croisés

Pierre-Marie Lehucher
Président de TECH IN France
Administrateur de la FIEEC

Godefroy de Bentzmann
Président de Syntec Numérique

[P.5](#) **Edito**

Laurent Tardif, Président de la FIEEC

[P.6](#) **Entretien avec**

Cédric O,
Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique
et des Communications électroniques

[P.8](#) **Regards croisés**

Une nouvelle organisation pour le numérique en France

[P.10](#) **Dossier**

Matières premières, matériaux & composants :
des marchés sous haute tension !

[P.14](#) **Repères**

La Fédération
Numérique
Bâtiment
Environnement
Électronique
Électrique
Innovation
International | Europe

[P.40](#) **Carnet**

[P.42](#) **Place aux partenaires**

Electriciens sans frontières de retour sur le terrain,
pour soutenir les personnes déplacées du
Haut-Karabagh à Erevan en Arménie

[P.44](#) **Agenda**

Retrouvez les dates à ne pas manquer
pour les prochains mois

Vous souhaitez figurer dans la prochaine édition ? Contactez elegrand@fieec.fr
pour relayer vos actualités ou disposer d'un espace publicitaire.

Directeur de publication : Benoît Lavigne - Délégué Général de la FIEEC | **Rédacteur en chef** : Emmanuelle Legrand, Responsable
Communication institutionnelle de la FIEEC | **Graphiste** : Agence DixHuit - Clémentine Crétois | **Imprimerie** : DESKOM - certifié PEFC |

En couverture : © @MEFR

Edito

Chers amis,

Avec la vaccination et le calendrier de sortie de crise proposé par le Président de la République revient **l'espoir d'une vie meilleure pour nos entreprises, nos collaborateurs et nos familles**. Il faut s'en réjouir, tant les difficultés humaines et économiques furent, et demeurent encore, particulièrement prégnantes pour chacun d'entre nous.

Mais il ne faut pas baisser la garde : il nous appartient de poursuivre notre solidarité et notre vigilance quant au respect des gestes barrières, et de continuer à « jongler » entre les différentes contraintes sociales mises en place, à juste titre, pour protéger nos salariés sans mettre en péril l'activité économique.

Si la vaccination constitue donc un espoir, elle apporte aussi son lot d'incertitude dans sa mise en œuvre. C'est la raison pour laquelle j'ai interpellé Elisabeth Borne, Ministre du Travail, pour lui

signaler mon étonnement que nos métiers ne soient pas retenus dans sa liste des activités qui nécessiteraient une accélération du vaccin pour les + de 55 ans. Je pense en particulier aux métiers de l'installation et de la maintenance électrique, dont on connaît les obligations de déplacement dans des lieux clos, dont des hôpitaux !

Quoi qu'il en soit, l'esprit que nous anime pour ces prochains mois demeure celui de la **solidarité** et de la **résilience**. Solidarité humaine, bien entendu, avec les victimes de cette pandémie, mais également solidarité économique entre les acteurs de notre filière et celles qui se situent en amont et en aval. Celle-ci est encore plus nécessaire à la lumière des **tensions en cours sur les approvisionnements en matières premières**, dont nous vous parlerons dans ce magazine et dont les conséquences pourraient impacter tous les maillons de la filière industrielle.

Avec un peu d'avance, je vous souhaite un bel été et forme le vœu que vous aurez autant d'intérêt à parcourir ce magazine que nous en avons eu à le rédiger.

Bonne lecture !

A stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a large 'L' and 'T' followed by a horizontal line.

Laurent Tardif, Président de la FIEEC



Entretien avec

**Cédric O,
Secrétaire d'État
chargé de la Transition
numérique et des
Communications
électroniques**

1. En quoi le numérique, et les infrastructures qui constituent le socle technologique, sont-ils un vecteur de croissance économique durable ?

Durant la crise sanitaire que nous traversons, le secteur du numérique a su faire preuve d'une grande résilience qui est la démonstration de son potentiel et de sa maturité. **Le secteur du numérique est l'un des secteurs qui recrutent le plus.** En 2021 par exemple, les 120 start-up accompagnées par la Mission French Tech prévoient de créer à elles-seules 10 000 emplois et ce sur tout le territoire.

Au-delà de la dynamique économique et des enjeux en termes d'emploi, **la transition numérique est un levier indispensable à la transition écologique.** Numérique et environnement sont intimement liés et ces transitions ne se feront pas l'une sans l'autre. En février dernier, nous avons d'ailleurs annoncé, avec Barbara Pompili, le lancement de la feuille de route sur le numérique et l'environnement, dont un des objectifs est de soutenir les innovations vertes. Dans la même veine, nous venons de dévoiler avec Barbara Pompili lors d'un déplacement à Marseille le nom de 20 start-up greentech qui vont recevoir un accompagnement de l'Etat. Elles ont



L'enjeu est de faire de la France l'un des principaux écosystèmes technologiques du monde et un pilier de la relance française.

été sélectionnées d'une part car elles offrent des réponses innovantes aux enjeux environnementaux, d'autre part car elles sont en capacité de développer leur solution rapidement et à grande échelle.

2. En tant que moteur de compétitivité et d'emplois, comment valoriser davantage cette filière qui irrigue l'ensemble des secteurs d'activité de notre pays ?

Avec près de 7 milliards d'euros engagés sur 2 ans, le secteur du numérique est un des principaux piliers du plan de relance piloté par Bruno Le Maire. L'enjeu est de faire de la France l'un des principaux écosystèmes technologiques du monde et un pilier de la relance française.

Or, cet écosystème sera d'autant plus performant qu'il sera structuré. **Afin de susciter de nouvelles synergies, les échanges entre les différents acteurs de la filière doivent se multiplier.** Depuis sa création en 2013, la Mission French Tech œuvre au développement d'écosystèmes locaux partout en France.

Pour répondre à l'augmentation des besoins de main d'œuvre du secteur, il est par ailleurs **indispensable de former aux nouveaux**

emplois du numérique. Le plan 1 jeune 1 solution, doté de 700 millions d'euros, va permettre de former davantage de jeunes aux métiers d'avenir, dont ceux du secteur numérique font partie. Avec Elisabeth Borne, nous annoncerons également prochainement la nouvelle feuille de route de la **Grande Ecole du Numérique**, qui a déjà permis de former plus de 28 000 personnes aux métiers du numérique depuis 2016.

Enfin, valoriser la filière du numérique, c'est également faire en sorte qu'elle soit aussi plurielle et diversifiée à l'image de notre société. Trop souvent, le numérique demeure un milieu d'hommes blancs aisés. C'est un impératif d'équité, mais c'est également un enjeu de compétitivité : bien souvent, diversité rime avec innovation et performance. C'est pourquoi le Gouvernement a lancé le programme French Tech Tremplin dont bénéficient actuellement 200 entrepreneurs qui avaient besoin d'un accompagnement adapté pour se lancer dans l'aventure entrepreneuriale.

3. Selon vous, la confiance numérique est-elle au cœur des enjeux d'avenir ?

Sans confiance, le potentiel de croissance de la filière sera sous-exploité. L'essor du numérique, s'il constitue une

formidable opportunité, s'accompagne de risques nouveaux : haine en ligne, cyberattaques, exploitation non consentie de données personnelles, perte de souveraineté, etc.

Pour que la confiance dans le numérique soit pleine et que cette richesse soit pleinement exploitée, ces risques doivent être maîtrisés. Pour cela, le Gouvernement agit à l'échelle française – comme il l'a par exemple fait en déployant la stratégie d'accélération pour la cybersécurité en février dernier ou dans le projet de loi confortant le respect des principes de la République ; mais également à l'échelle européenne – dans le cadre du Digital Service Act et du Digital Market Act. Sur ces deux règlements, **la France est moteur pour promouvoir un cadre protecteur** pour les usagers et imaginer une régulation déverrouillant l'économie numérique et favorisant ainsi l'innovation.



Sans confiance, le potentiel de croissance de la filière sera sous-exploité.



Regards croisés

Une nouvelle organisation pour le numérique en France



Pierre-Marie Lehucher
Président de TECH IN France
Administrateur de la FIEEC



Godefroy de Bentzmann
Président de Syntec Numérique

TECH IN FRANCE ET SYNTEC NUMÉRIQUE ONT RÉCEMMENT FUSIONNÉ, POURRIEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER L'AMBITION DE CETTE UNION ?

PML - TECH IN France

Notre ambition est d'être l'interlocuteur naturel légitime auprès des pouvoirs publics et des institutions françaises et européennes, avec 2300 entreprises adhérentes qui emploient 530 000 personnes sur le territoire et réalisent 85% du chiffre d'affaires total du secteur (soit près de 60 milliards d'euros).

La communauté numérique a besoin d'avoir un représentant fort qui traduit la diversité des écosystèmes en France (Editeurs, ESN, plateformes, Société d'ingénierie et de conseil en technologies...). En somme, parler d'une seule voix pour porter un message clair, et entendu de tous, pour une action efficace. **Nous avons aujourd'hui des leaders numériques mondiaux que le grand public ignore et que nous souhaitons mettre davantage en avant**, en prenant de véritables positions de leadership sur des sujets liés à l'Intelligence artificielle ou la santé.

GdB - Syntec Numérique

Je rejoins tout à fait les propos de Pierre-Marie. Depuis plusieurs années, nous avons été amenés à travailler sur des sujets communs et à mener des actions parallèles. Nous avons tout intérêt à engager ce rapprochement qui nous permettra de démultiplier les énergies et clarifier les positions. Je vois cette fusion comme une véritable démarche d'enrichissement et de renforcement de nos actions.

Depuis maintenant une dizaine d'années, nous avons vu apparaître des espaces de représentation de la voix des « numérisants ». **Cette révolution digitale, qui a été massivement accélérée avec la pandémie de covid-19, est aujourd'hui au cœur de quasiment tous les business models.** Pour ne prendre qu'un exemple, nous étions les premiers à discuter avec les organisations publiques des enjeux de RGPD il y a quelques années de cela. Compte tenu de la transversalité de nos sujets, nous avons le souhait d'élargir notre base et de proposer un espace inclusif qui couvrira le sujet du numérique au sens large, de l'intelligence artificielle jusqu'à l'attractivité des talents.



QUELLES SERONT LES PRINCIPALES MISSIONS DE CETTE NOUVELLE ORGANISATION PROFESSIONNELLE, ET COMMENT DÉFINIRIEZ-VOUS LES ENJEUX À VENIR POUR LE SECTEUR DU NUMÉRIQUE ?

PML - TECH IN France

Il y a une actualité extrêmement prometteuse sur la stratégie cloud de l'Etat en ce moment. Au-delà des nombreuses opportunités que cela peut offrir, c'est pour nous un engagement fort en faveur de l'Excellence. **Nous ne pouvons que le constater, le numérique transforme en profondeur la société et nous voyons d'ailleurs une nouvelle doctrine émerger sur l'humanisme numérique.** Nous nous emparerons de ces sujets de manière prospective pour mieux anticiper le futur des entreprises comme des administrations. Prenons l'exemple de Facebook à ses débuts, qui aurait pensé que cela révolutionnerait autant nos façons de communiquer, en devenant le 1er portail citoyen et un véritable outil de prospective politique ?

Tous les secteurs de la vie citoyenne et publique sont concernés, et parmi eux l'aménagement du territoire ou encore l'environnement. Nous devons rechercher des solutions dans ces différents domaines, tout en continuant à accompagner les transformations de nos industries. **Nous sommes à ce titre pleinement mobilisés aux côtés de la FIEEC pour mieux identifier les besoins numériques de l'ensemble des filières et partager les solutions et services pour y répondre.** Cette transformation touche également le secteur numérique lui-même : beaucoup d'entreprises, notamment des start-ups, sont en proie à une consolidation du marché au niveau international. Nous les accompagnerons dans leur croissance et mettrons en lumière les talents du numérique en France, sans exception.

GdB – Syntec Numérique

Concernant la bataille du cloud, nous pouvons nous retrouver dépendants d'acteurs fortement établis. Néanmoins, il est impérieux de nous mobiliser, y compris au niveau européen, pour reprendre le contrôle au travers d'initiatives comme GAIA-X. Cela est d'ailleurs vrai pour un certain nombre de domaines critiques. Compte tenu de l'organisation très centralisée de notre pays, nous disposons de données uniques qu'il s'agit maintenant de mettre davantage à disposition de la recherche ou des professionnels de santé. **Nous avons des champions français et européens dans ces domaines dont nous n'avons pas à rougir. Et il nous reste de belles batailles à mener collectivement !**

L'un de nos permanents est déjà présent à Bruxelles et nous comptons bien renforcer les synergies de travail avec nos homologues européens. Pour préparer au mieux l'avenir, nous investirons également les enjeux de compétences parce que chaque métier de l'entreprise doit aujourd'hui intégrer la dimension numérique, et cela dans tous les secteurs d'activité. La révolution numérique est en cours et nous comptons, vous l'aurez compris, y jouer un rôle actif !

Matières premières, matériaux & composants : des marchés sous haute tension !

Si la production et la demande ont été perturbées par la crise sanitaire et les mesures de confinement, de nombreux industriels de notre secteur sont confrontés depuis plusieurs mois à des **retards voire des ruptures d'approvisionnement** ainsi qu'à des **hausse significatives des prix des matières premières**.

Ces tensions sont pour certaines **conjoncturelles** et pour d'autres plus **structurelles**.

Les usines chinoises, qui captent la moitié des matières premières dans le monde, ont rapidement recommencé à tourner à l'été 2020. La Chine a produit en 2020 plus de 1 milliard de tonnes d'acier pour la première fois de son histoire. De leur côté, les Etats-Unis et l'Europe ont tour à tour annoncé leur plan de relance avec une attention particulière autour du verdissement de l'économie. Autant de mesures qui soutiennent la reprise de la production industrielle et se traduisent depuis le début d'année par une demande accrue en matériaux, avec pour conséquence une hausse des prix et un rallongement des délais.

« *Tout le monde a été surpris par la vitesse et l'ampleur de la reprise* », expliquait dans *Les Echos* du 12 avril, Vincent Moulin Wright, directeur général de l'organisation professionnelle France Industrie. « *Le plus souvent, ce sont davantage des rapports de force défavorables à la demande que des pénuries* ».

Des problèmes de disponibilité se font jour pour les **résines** et **polymères**, les **emballages** (dont le plastique), les **métaux** comme le cuivre ou l'aluminium notamment mais également

les **composants électroniques** qui répondent à de nombreux standards de l'industrie, avec de **nombreux marchés de destination**. Et les hausses de coûts ne sont que très partiellement ou progressivement intégrées dans les mécanismes de révisions des prix, faisant porter un poids grandissant sur les entreprises intermédiaires de la chaîne de valeur.

A cela s'ajoutent de **profondes difficultés logistiques** : augmentation des délais voire annulation de commandes et **hausse des coûts de transport** (en particulier du fret maritime), à la fois en importation et en exportation. Ces circonstances pèsent fortement sur les chaînes logistiques des entreprises fournisseurs des réseaux de transports et de distribution, et complexifient le maintien de conditions opérationnelles satisfaisantes au sein des unités de production.

Si cette reprise est en soit une excellente nouvelle, elle s'est malheureusement confrontée à diverses difficultés, comme le grand froid au Texas qui a contraint des entreprises de pétrochimie à arrêter leur chaîne de production, provoquant des tensions supplémentaires sur l'approvisionnement en plastique.

Cela fait désormais peser de **nouveaux risques de discontinuité industrielle** qui, alimentés par la croissance tendancielle du secteur, pourrait **s'inscrire sur un temps long**. Avec d'importants impacts économiques sur la filière toute entière.

ZOOM SUR LA PÉNURIE DE COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES



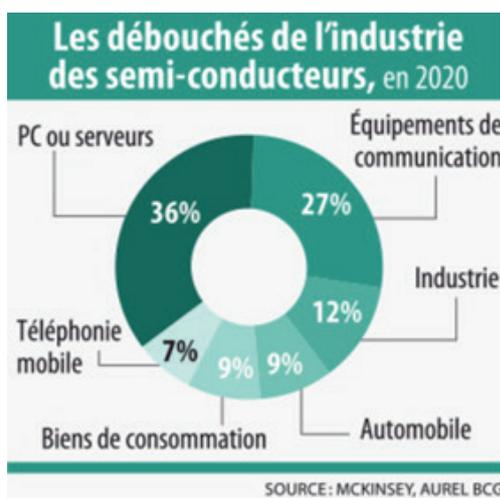
ACSIEL, Alliance Electronique, l'organisation professionnelle de l'industrie des composants électroniques et des équipements et consommables pour l'assemblage des cartes électroniques et adhérent de la FIEEC, a souhaité décoder les causes de la pénurie des composants électroniques qui affecte une large partie de l'économie mondiale et à laquelle la France n'échappe malheureusement pas.

L'électronique, en étant au coeur de toutes les applications professionnelles et grand public, est devenue une industrie stratégique pour l'indépendance économique du pays. Pourtant les mécanismes qui gouvernent ce secteur de haute technologie sont souvent difficiles à appréhender et méritent un éclairage particulier : comment ne pas amalgamer des familles bien différentes de composants (composants actifs - semi-conducteurs et passifs, composants électromécaniques,

circuits imprimés et connecteurs), identifier les causes qui se sont superposées pour conduire à la situation actuelle mais aussi trouver quelques pistes de réponses pour faire face à une crise mondiale qui risque de durer et d'être récurrente.

Dès le milieu d'année dernière, les acteurs de la filière électronique dont la FIEEC et ACSIEL alertaient les filières aval sur les tensions d'approvisionnement perceptibles en Asie, sans toujours être entendue, l'économie occidentale étant plongée dans une crise sanitaire qui donnait alors des signaux contraires à notre industrie. « Il convient de nous mobiliser pour, certes résoudre les problèmes court-terme, mais aussi mieux structurer notre industrie afin qu'elle devienne plus résiliente » souligne le délégué général d'ACSIEL, Gilles RIZZO.

Retrouvez la note intégrale [par ici](#).



FACE À CES TENSIONS, UNE POLITIQUE DE SÉCURISATION DES APPROVISIONNEMENTS RESTE À CONSTRUIRE

Après avoir réuni les représentants des six filières les plus touchées par la crise - dont le bâtiment pour la partie client et l'électronique, la métallurgie et la chimie pour la partie fournisseur - la ministre de l'Industrie Agnès Pannier-Runacher a annoncé de nouvelles mesures pour atténuer les effets de cette crise, mais son prolongement jusqu'à la fin de l'année semble désormais inéluctable.

Les efforts portent à la fois sur :

- Le volet administratif, avec un représentant chargé de remonter tous les cas de tensions à la Direction Générale des Entreprises,
- Le volet douanier, pour faciliter l'acheminement des conteneurs qui arrivent tout de même,
- Le volet diplomatique pour maintenir les industriels français en tête de liste sur les carnets d'ordres étrangers, et
- La facilitation du dialogue, pour réduire les tensions entre fournisseurs et clients dans les filières.

En parallèle, et sous la houlette du Conseil National de l'Industrie (CNI), la Filière Industrie Electronique s'est dotée dès 2019 d'un **Comité Stratégique de Filière**, avec le soutien de la Direction Générale des Entreprises, au sein duquel la FIEEC est pleinement impliquée.

Au-delà des actions de fond engagées avec l'Etat, un avenant au contrat stratégique signé le 4 mars dernier est venu élargir la feuille de route et les ambitions du Comité pour renforcer cette industrie dans le contexte mondialisé et faire face

aux nouveaux enjeux de souveraineté et de résilience. Tout cela met en évidence **l'absolue nécessité d'une meilleure identification des matières premières et des chaînes de valeur les plus fragiles et stratégiques** pour envisager, le cas échéant, la mise en place d'approvisionnements européens voire la relocalisation de certaines activités.

La FIEEC, aux côtés de ses partenaires, continuera à y jouer un rôle actif.



Signature de l'avenant au contrat stratégique de la filière du csf électronique - 4 mars 2021



Paris, le 4 mars 2021

**La filière électronique,
un contributeur incontournable de la transition environnementale, de la souveraineté et de la résilience du pays**

A l'occasion de la réunion du CSF Industries Electroniques, présidée par Madame Agnès PANNIER-RUNACHER, Ministre Déléguée chargée de l'Industrie, et de la signature de l'avenant au contrat stratégique, la filière électronique s'est dotée de nouvelles ambitions majeures pour valoriser l'excellence et le rayonnement de ses industries, en réponses aux enjeux numériques et environnementaux de l'industrie du futur.

Le Comité Stratégique a dressé un **bilan très positif des actions mises en œuvre autour des 6 axes prioritaires** du contrat de filière signé en mars 2019 :

- Plan Nano 2022 et Projet d'intérêt européen commun (PIEEC) Nanoélectronique pour l'innovation et la recherche
- Développement de l'intelligence artificielle embarquée,
- Industrie électronique durable du futur,
- Numérisation de la supply chain,
- Lancement d'un engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC),
- Plan de relance Export de l'électronique,...

... qui sont autant d'accomplissements concrets et qui témoignent de la **vitalité** et du **rôle essentiel de la filière électronique sur toute la chaîne de valeurs** (fabricants, sous-traitants et distributeurs) dans un contexte de crise sanitaire et de concurrence internationale accrue

INTERVIEW



Martin Juillard

Directeur adjoint
de la diplomatie économique
au Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères

1. Quel rôle joue la direction de la diplomatie économique du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) dans le soutien à l'internationalisation des entreprises ?

Notre rôle est de mettre en œuvre l'action du MEAE pour accompagner les entreprises, et les aider à exporter, tout en soutenant l'attractivité du territoire et les investissements étrangers en France. Concrètement, nous disposons d'un **réseau d'ambassadeurs à travers le monde** qui conseille les entreprises à la fois sur l'environnement institutionnel, le volet juridique, les enjeux de conformité financière ou encore les habitudes culturelles d'un pays. Nous sommes en relations étroites avec différentes directions pour **croiser analyse économique et vision politique, notamment sur des enjeux géostratégiques et géoéconomiques** comme c'est le cas des semi-conducteurs ou des problématiques de contrôle export. Notre force réside dans notre **capacité de décryptage** global avec une compréhension intégrée des enjeux et une vision des marchés sous l'angle de la demande.

Parmi les secteurs ayant une forte propension à l'export, nous mettons en place des « fédérateurs » chargés de promouvoir une **offre française intégrée** qui favorise une prospection collective des marchés. C'est notamment le cas pour les secteurs de la ville durable via l'association France Ville durable, des énergies renouvelables ou encore de la santé autour de French HealthCare. Acteurs publics et privés sont ainsi réunis pour mieux promouvoir et défendre les savoir-faire français.

Nous échangeons également régulièrement avec des fédérations professionnelles, comme la FIEEC, en privilégiant une approche sectorielle orientée vers l'accès aux marchés. **Au sein d'instances comme le Conseil National de l'Industrie ou le Comité Stratégique de Filière Electronique, votre fédération est d'ailleurs un interlocuteur central pour construire une approche intégrée.**

2. BREXIT, nouvelles relations avec les Etats-Unis, guerres commerciales... Cette tectonique des plaques du commerce international vous inquiète-t-elle ?

La crise économique découlant de la pandémie n'a fait qu'**accélérer un certain nombre de phénomènes déjà en germe** : la cristallisation duopole économique et politique, le basculement de pratiques commerciales vers une forme de mercantilisme de plus en plus assumé, la tentation croissante d'instrumentaliser les outils de la régulation internationale...

Face à cela certains acteurs, souvent régionaux, tentent de contrebalancer cette évolution.

Pour revenir sur les exemples que vous citez, on ne peut que constater les tentatives de dérégulation des britanniques, la politique de l'« America First » assez forte qui ne présage pas d'une amélioration fondamentale du socle des relations commerciales avec les Etats-Unis ou encore l'extrême dynamisme du modèle chinois qui cherche à restructurer le système commercial international (chaines

de valeur, infrastructure, relation commerciale, mécanismes de régulation..).

On peut s'interroger sur ce que cela signifie pour nos entreprises : **y a-t-il un risque de régionalisation des chaines de valeur ou des modes d'approvisionnement ?** Nous ne pouvons pas présager de l'avenir mais je pense que des **réflexions se lanceront dans les secteurs stratégiques autour des enjeux de souveraineté à 10, 20 ou 30 ans.** De l'énergie, à l'électronique quantique en passant par les systèmes de santé autour de soutiens capacitaires en R&D, de la reconstruction d'un tissu industriel, de réflexions sur les modes de régulation au niveau européen. Avec derrière une inévitable réorganisation des chaines d'approvisionnement !

La Fédération

LA FIEEC AU PLUS PRÈS DE SES ADHÉRENTS

Elargissement de son offre de services

OFFRE DE SERVICE AUX ADHÉRENTS



En partenariat avec



LA FIEEC PROPOSE UN ACCÈS FACILITÉ ET OPTIMISÉ AUX AIDES PUBLIQUES ET AU PLAN DE RELANCE

Qui est ABF Décisions ?

ABF Décisions est un acteur français de référence du conseil opérationnel en financement public. Sa vision globale de l'environnement des aides depuis l'échelon territorial jusqu'au niveau européen, en passant par les différentes agences d'État, lui permet de bénéficier d'une ingénierie unique sur le territoire national.



PROJETS DE R&D – INNOVATION

R&D
(recherche fondamentale, recherche industrielle, développement expérimental, ...)

Innovation
(technologique, organisationnelle, de procédé, de produit, de service, d'usage, ...)



PROJETS D'INVESTISSEMENT

Matériel / Immobilier
(extension de capacité de production, construction, acquisition, extension de site de production, ...)

Économie circulaire
(revalorisation des déchets, éco-conception, ...)

Eau / Énergie
(réalisation d'économie d'eau, d'énergie, ...)

Emploi / Formation
(programme structurant de recrutement, de formation)



PROJETS D'EXPORT

Recrutement
(cadre export, VIE, ...)

Prospection
(déplacements sur zone, études de marché, études juridique, ...)

Implantation
(création d'une JV, implantation commerciale, ...)

Dans le cadre du Plan de Relance, qui est un véritable accélérateur de croissance pour les entreprises, les aides proposées sont multiples et manquent parfois de lisibilité. Pour répondre aux difficultés remontées dans la prise de connaissance et l'utilisation de ces aides, **la FIEEC a conclu un partenariat avec la société ABF Décisions**, spécialiste du conseil en financements publics, à l'attention de ses membres adhérents et de leurs entreprises.

Concrètement, de quoi s'agit-il ? D'une veille ciblée puis d'un accompagnement individuel pour ceux qui le souhaitent allant d'un pré-audit des projets en passant par l'identification/la sélection des aides jusqu'au montage des dossiers et à l'instruction de la demande. Autrement dit, un **accès facilité et optimisé aux aides publiques** depuis l'échelon territorial jusqu'au niveau national et européen à travers l'accompagnement privilégié d'un expert du réseau de la FIEEC.

Les bénéficiaires sont nombreux : gain de temps, maximisation des chances de succès et tarification préférentielle négociée.

Dans ce cadre, le **webinaire du 18 mai dernier** organisé par la FIEEC en présence d'ABF Décisions a permis de faire un 1er tour d'horizon sur les

L'accompagnement ABF Décisions

1

PRÉ-QUALIFICATION DES PROJETS

- **Pré-audit** sur la recommandation de nos syndicats
- **Rencontre** avec les dirigeants/porteurs de projets;
- **Identification** des potentiels d'éligibilité;
- Présentation d'un **contrat d'accompagnement** en cas de potentiel avéré.

2

IDENTIFICATION ET SÉLECTION DES AIDES PUBLIQUES

- **Étude** des projets de développement
- **Diagnostic** des aides publiques mobilisables
- Élaboration d'une **stratégie de financement public**

3

SOLLICITATION DES AIDES PUBLIQUES

- **Saisine** des financeurs publics;
- **Montage** des dossiers de demande d'aide.

4

ACCOMPAGNEMENT ET SÉCURISATIONS DES AIDES PUBLIQUES

- **Assistance et suivi** de l'instruction de la demande d'aide jusqu'à son obtention;
- **Sécurisation** des aides obtenues

Les bénéfices pour l'entreprise



- Gain de temps
- Optimisation des effets de levier
- Sécurisation des aides publiques
- Effets structurants sur les projets
- Des tarifs d'accompagnement négociés

Notre contact privilégié :



Marine LABBE
Chargée d'affaires

06 42 76 00 95
mlabbe@abfdecisions.fr

ABF DECISIONS
CONSEIL EN FINANCEMENT PUBLIC

plans de relance au niveau national et régional, les fonds européens 2021-2027, les règles et les dotations, etc. complété par des entretiens individuels pour qualifier l'éligibilité des projets d'entreprises aux aides publiques.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter aallemand@fieec.fr

ENQUÊTE DE CONJONCTURE

Baromètre d'activité de nos industries



Depuis le dernier numéro d'ElectroTech, la **situation** de nos industries demeure **globalement stable**, malgré des disparités importantes selon les secteurs. L'activité demeure impactée par le contexte sanitaire en France et dans le reste du monde, comme en témoigne les dernières statistiques du baromètre d'activité de la FIEEC. Ainsi, sur les mois de mars et avril, le **niveau d'activité est inférieur (de 6% en moyenne) à celui de 2019**, c'est-à-dire avant la crise sanitaire.

Les **difficultés liées à la gestion du personnel** en raison du contexte sanitaire demeurent d'actualité et se traduisent par un taux d'activité d'un peu plus de 90% sur mars et avril dernier.

Par ailleurs, il convient de signaler que nos industries sont nombreuses à être **impactées par les tensions en cours sur l'approvisionnement en composants et matières premières** (plastique, métaux,...). Celles-ci se traduisent par un allongement des délais mais aussi par des hausses de coût d'achat et d'acheminement. Ces difficultés, dont les origines sont à la fois structurelle et conjoncturelle, sont suivies avec attention par la FIEEC qui s'en est fait l'écho auprès du Gouvernement.

DROIT DE LA CONCURRENCE

Bonnes pratiques à bord : tous mobilisés !

Depuis le début de l'année, les organisations professionnelles sont au centre de toutes les attentions en matière de respect de règles de concurrence dans le cadre de leurs activités.

Fin janvier 2021, l'Autorité de la concurrence a publié une étude détaillée sur la jurisprudence relative au droit de la concurrence appliqué aux organismes professionnels, accompagnée d'un [vadémécum](#) répertoriant les bonnes et mauvaises pratiques. Elle y souligne le **rôle clé des organismes professionnels dans la promotion du droit de la concurrence**, mais lance également à **un avertissement** et un appel à l'autoévaluation des pratiques par les associations, fédérations et syndicats professionnels.

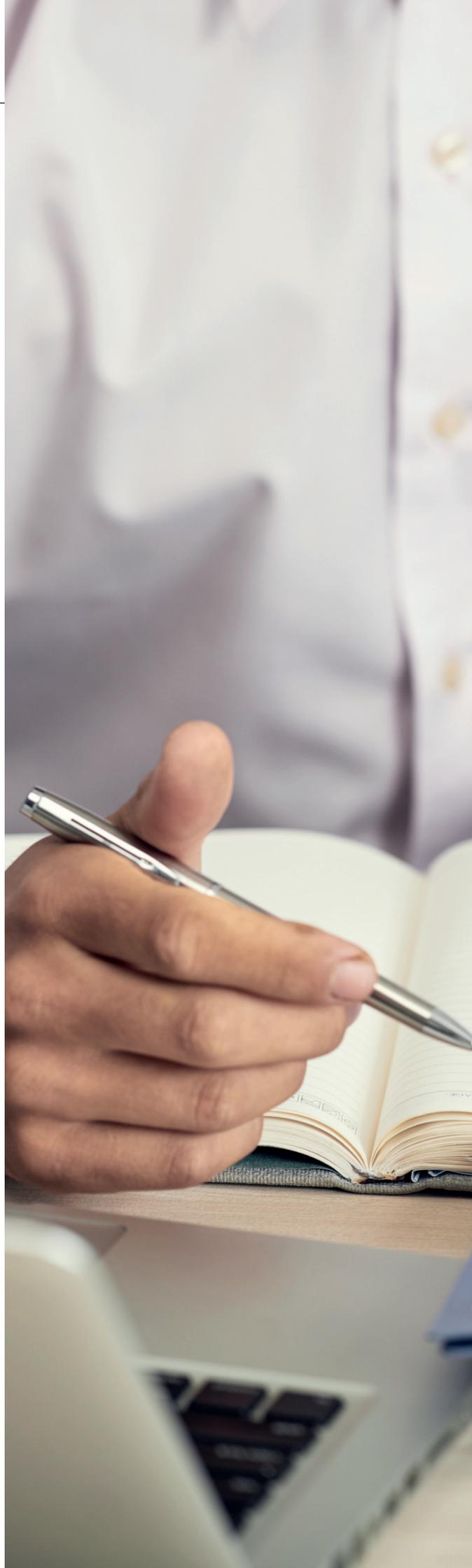
Pour éviter tout risque de pratiques contraires aux règles de concurrence¹ de ses adhérents et de leurs entreprises membres, **la FIEEC multiplie depuis plusieurs années** les actions de sensibilisation avec des guides de bonnes pratiques, une charte de respect des règles de concurrence pour l'organisation des réunions ou encore des sessions de formations.

Pour préserver l'efficacité des missions des organisations professionnelles et veiller au strict respect des règles de concurrence, il est donc indispensable que l'ensemble du réseau se mobilise pour effectuer cette autoévaluation des règles existantes en vue de renforcer, le cas échéant, le processus de conformité des comportements au droit de la concurrence.

La Directive UE 2019/1, dite ECN+, en cours de transposition nationale augmente le montant maximal de l'amende encourue, actuellement fixé à 3 millions d'euros, qui sera plafonné à **10 % du chiffre d'affaires mondial total cumulé des entreprises membres de l'organisme professionnel**. Par ailleurs, l'Autorité prévoit la possibilité de soumettre ces acteurs aux règles applicables aux abus de position dominante en plus de celles applicables aux ententes.

Compte tenu du contexte qui laisse présager des contrôles à venir, la FIEEC organisera **une prochaine session de formation courant juin 2021** à l'attention de ses adhérents.

¹ Risque de cartels, diffusion de consignes tarifaires, diffusion d'informations stratégiques commercialement sensibles, stratégies d'éviction, pratiques anticoncurrentielles relevant d'une interprétation erronée de la réglementation, ou celles susceptibles d'être commises à l'occasion d'activité de lobbying





OBJECTIF FIBRE | GUIDE NUMÉRIQUE

Le raccordement des abonnés au réseau FttH désormais à portée de clic !

Le 13 avril dernier, près de 300 professionnels et experts de la filière (opérateurs, installateurs, cabinets conseil, bailleurs, fabricants d'équipements, organismes de formation, collectivités, pouvoirs publics...) se sont réunis à l'occasion d'une webconférence pour accompagner la montée en qualité des installations en fibre optique chez les clients et partager les bonnes pratiques. Pour rappel, la France a vu son nombre d'abonnés augmenter de 50% en un an pour atteindre 10,3 millions d'abonnés à la fibre fin 2020 (source ARCEP).

En présence de l'ARCEP, de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et de représentants des opérateurs et intégrateurs, une table

ronde a permis de rappeler les grandes étapes du raccordement client, les problématiques opérationnelles rencontrées et les pistes de progrès avec notamment la mise à disposition d'outils pratiques.

Dans ce cadre, le **nouveau guide numérique interactif d'Objectif Fibre** a été présenté pour permettre aux professionnels de terrain d'accéder à une information fiable, claire et complète pour réussir l'ensemble des raccordements quelles que soient les spécificités du logement. Pour son Président, Marc Leblanc, l'objectif est de « mettre l'information à disposition de tous, à tout moment, pour améliorer la qualité des raccordements et satisfaire les clients ».

Ce nouvel outil 2.0 se veut plus agile et accessible par les techniciens qui pourront le consulter depuis leur tablette ou smartphone pour trouver les réponses à leurs questions. Pour faciliter la recherche, le guide se décompose en neuf cas concrets de déploiements recouvrant les principales typologies d'installations et détaille les bonnes pratiques, dans le respect des attentes des clients en termes de qualité et de délai.

Le guide est consultable par [ici](#).

**objectif
fibre**

Raccordement client au réseau en fibre optique FttH dans le parc immobilier existant

Guide pratique numérique 2020



Avant tous travaux,
merci de consulter
LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
ET SÉCURITAIRE.

Consulter le guide

Imprimer le guide

Bien faire
dès le début

Distrib. interne
du local

Prérequis
à la réception

Formation

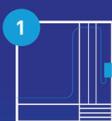
Câbles et
connecteurs

Colonne de
communication

Un cas, une
solution adaptée

Informations
générales

Acronymes



1 Branchement à partir
d'un PBO en immeuble



3 Branchement en
aérien à partir d'un
PBO sur poteau



4 Branchement en
aéro-souterrain



2 Branchement à partir
d'une chambre abritant
le PBO



5 Branchement
à partir d'un
PBO sur façade



9 Raccordement d'une
maison
dans un lotissement
partiellement
pré câblé



8 Raccordement d'une maison
individuelle en souterrain
avec présence du kit DTIO
préinstallé



7 Raccordement d'un câblage
préalablement installé
par le client



6 Création d'un dépôt
dans un logement
préalablement fibré

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'AFNUM défend une approche basée sur le pragmatisme et la confiance



Le déploiement de l'Intelligence Artificielle (IA) arrive à grande vitesse et il est légitime que les législateurs se préoccupent du cadre juridique dans lequel cette technologie va évoluer. A la suite de la publication du livre blanc sur l'IA par la Commission européenne, l'Union européenne compte mettre en place les bases de la réglementation de ses usages au cours de l'année 2021. Dans ce contexte, l'AFNUM a tenu à revenir sur les fondements et l'impact réel de l'IA sur les usages en rassemblant bonnes pratiques et recommandations pour assurer un déploiement pérenne de cette technologie.

A titre d'illustration, l'IA se retrouve aujourd'hui dans de nombreuses applications, comme :

- Les téléviseurs, pour une meilleure expérience de visionnage et d'appréciation du son ;
- Les enceintes connectées et assistants vocaux, qui servent à améliorer le quotidien de certaines personnes souffrant d'un handicap ;
- L'assistance dans la réparation des terminaux connectés des foyers, pour détecter et qualifier les pannes et ainsi améliorer la maintenance des produits.

Les industriels du numérique responsable souhaitent ainsi rappeler les véritables enjeux de cette technologie et la façon dont il est souhaitable que nos décideurs se positionnent afin d'assurer un écosystème à la hauteur des ambitions. L'AFNUM insiste notamment sur la nécessité d'un accès libre et ouvert aux bases de données publiques – une fois les données anonymisées – à des fins d'apprentissage, pour faire progresser encore le développement de l'IA. Et soutient les principes de transparence, d'explicabilité et de confiance qui sont un gage d'acceptabilité auprès du grand public.

Retrouvez l'intégralité du positionnement par [ici](#).

Vous pouvez retrouver d'autres positions de l'AFNUM sur les enjeux numériques :

- La [contribution](#) à la consultation européenne du Digital Services Act (DSA)
- Le [Livre Blanc](#) pour assurer le succès de l'interactivité sur la TNT

NUMÉRIQUE ET ENVIRONNEMENT

Une nouvelle feuille de route pour faire converger les transitions

La relation entre le numérique et l'environnement est au cœur du débat public depuis maintenant plusieurs mois. A l'issue de l'avis rendu par le Conseil national du numérique en juillet 2020 et des 150 propositions issues des travaux de la Convention Citoyenne pour le Climat publiés en juin 2020, le **Gouvernement a présenté le 23 février 2021 sa feuille de route « Numérique et Environnement, faisons converger les transitions ».**

Celle-ci recommande la mise en œuvre de plusieurs mesures :

- Un baromètre environnemental du numérique,
- Le lancement d'une mission sur l'empreinte environnementale du numérique par l'ADEME et l'ARCEP,
- L'étude sur le développement des objets connectés,
- Le soutien aux data centers écologiquement vertueux,
- L'extension de la mission d'accompagnement de la French Tech,
- Le renforcement du financement des green techs,
- L'appel à projet pour des solutions 5G innovantes,
- La prise en compte de l'environnement dans les stratégies d'accélération IA et cloud,
- Une mission confiée au Sénateur Julien Bargeton pour mobiliser le numérique au service de l'environnement..

Par ailleurs, plusieurs mesures de nature législative ou réglementaire sont en cours de discussion dans le cadre de la mise en œuvre du décret tertiaire, de la proposition de loi adoptée le 13 janvier 2021 par la Haute Assemblée faisant suite à la mission sénatoriale sur l'empreinte environnementale du numérique ou du projet de loi dit « Convention citoyenne ». Cette dernière fait actuellement l'objet d'un examen à l'Assemblée nationale.

La FIEEC a été particulièrement active et va continuer de l'être, en lien également avec le Medef, auprès de l'ensemble des parties prenantes **pour souligner la prise en compte de longue date des enjeux environnementaux par la profession** (éco-conception des produits, filière de recyclage DEEE, ...), **rappeler la contribution majeure des technologies numériques à la transition environnementale** et veiller, en appui d'Orgalim, à la **meilleure articulation des débats avec le Green Deal au plan européen.**

UN SITE INTERNET RÉINVENTÉ

Pour tout savoir sur le dispositif médical en quelques clics



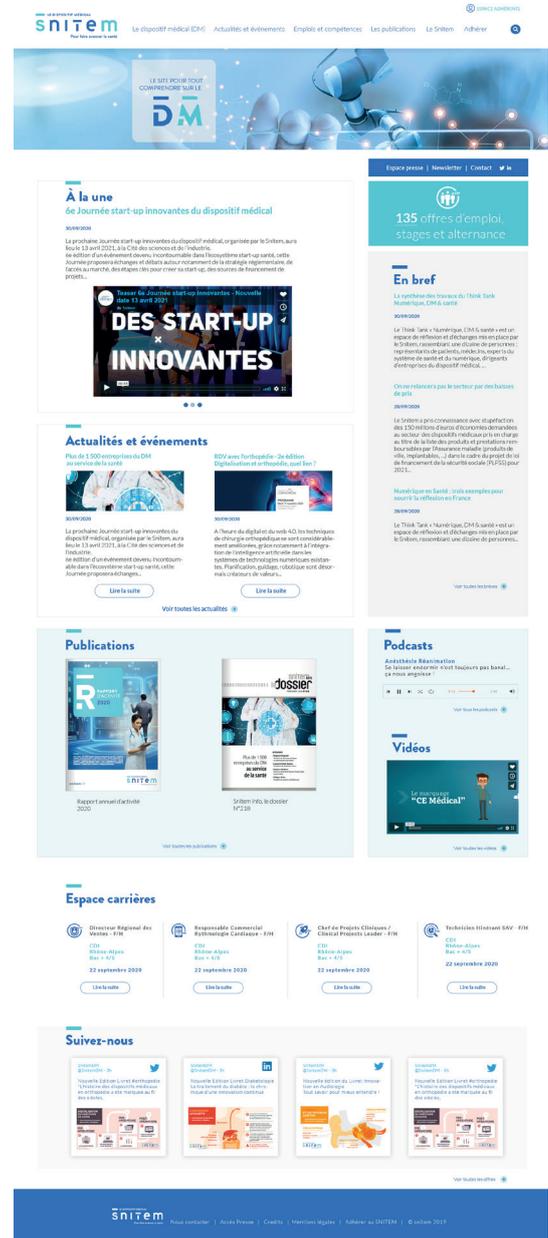
Le Syndicat National de l'Industrie des Technologie Médicales (Snitem) a dévoilé en mai son nouveau site Internet. Sa vocation ? Être le site référent offrant une information claire et fiable sur les dispositifs médicaux (DM) et ses acteurs. Nouveau design, reprenant sa récente identité visuelle, ergonomie facilitée et nouvelle approche afin de répondre aux attentes de chaque internaute, quel que soit son degré de connaissance, professionnels de santé, patients, autorités de santé ou adhérents du Snitem. Autre atout, le site fait une part belle aux métiers du DM et aux opportunités d'emplois, reflet du dynamisme du secteur.

Que vous cherchiez à savoir si un logiciel est un dispositif médical ou bien l'intitulé exact de l'article 17 du nouveau règlement européen, le nouveau site internet du Snitem vous permettra de trouver l'information en quelques clics. Il a été conçu pour répondre aux besoins de tout internaute, quel que soit son degré de connaissance sur le dispositif médical et les acteurs du secteur. Ce site dédié au dispositif médical avec de nouvelles fonctionnalités et une nouvelle architecture apporte pédagogie et expertise à tous ceux qui recherchent une information claire et fiable sur le dispositif médical et son écosystème. De l'actualité et des informations de fond sur le DM, les entreprises et le secteur, des dossiers thématiques ou sectoriels, des synthèses... et, bien sûr, des vidéos, des podcasts, des textes et documents de référence ou encore, des infographies sont au cœur de ce nouveau site. Le tout porté par un graphisme revu et une ergonomie entièrement repensée pour faciliter l'accès à toutes ces informations.

Enfin, parce que c'est probablement l'une des meilleures manières de présenter le secteur, tout ce qui a trait à l'emploi sera regroupé au sein d'une rubrique « Emplois et compétences ». Outre les annonces de postes, elle proposera de l'actualité « RH » et « Métier » didactique, qui permettra de témoigner et d'informer sur la dynamique des métiers et des emplois dans le secteur. Une façon aussi de montrer la passion et l'engagement des entreprises du dispositif médical et de leurs équipes.

Autre nouveauté, une newsletter pour rester informé et suivre les grandes évolutions du secteur. Prêts, partez... adhérez !

Rendez-vous sur le [site](https://www.snitem.fr).



Bâtiment

DÉCHETS DU BÂTIMENT

Mise en place d'une plateforme de traçabilité

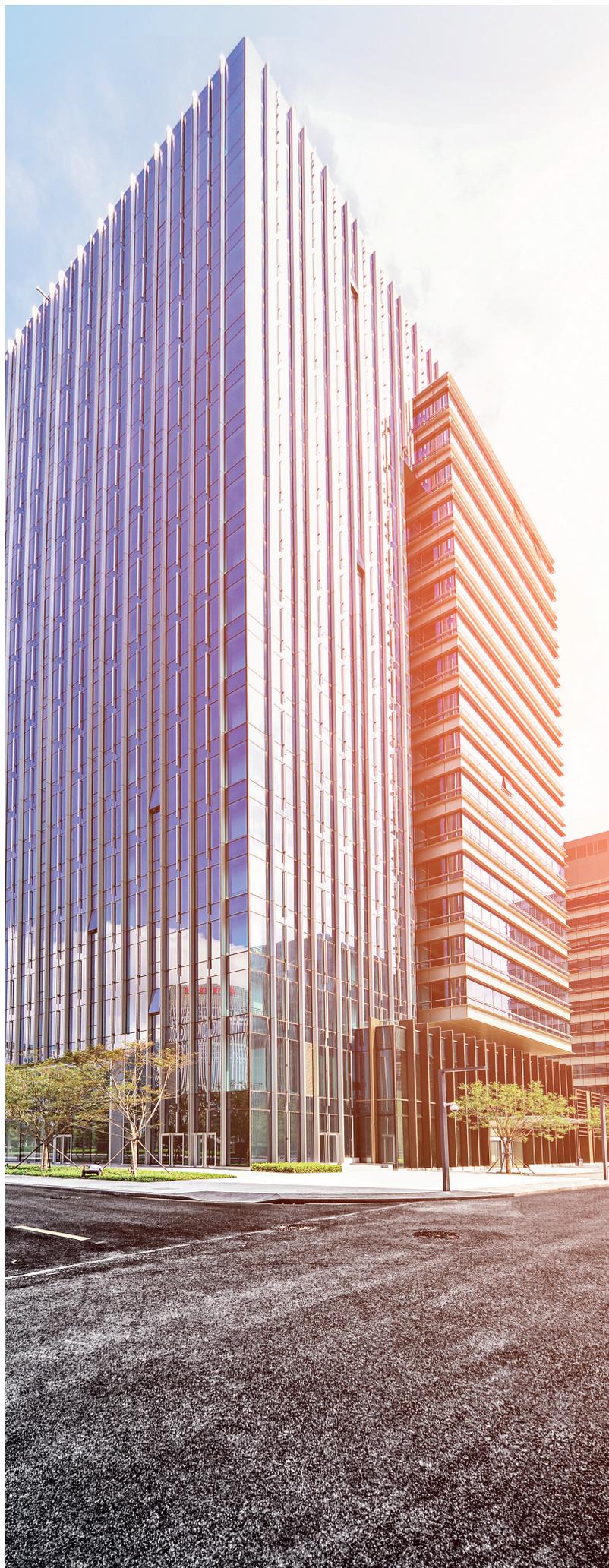
La **gestion de la fin de vie des déchets du bâtiment** est un sujet de plus en plus prégnant. Avec la loi anti-gaspillage pour une économie Circulaire publiée en février 2020, les pouvoirs publics et le Parlement ont introduit la mise en **œuvre d'une filière de responsabilité élargie des producteurs** pour les produits et matériaux de construction du bâtiment, mais également un **renforcement du diagnostic** déchets établi lors de la déconstruction d'un bâtiment pour suivre ce qu'il advient de ces déchets.

En parallèle, une centaine d'acteurs – dont la FIEEC – impliqués au sein de la plateforme collaborative DÉMOCLÈS, cofinancée par Ecosystem et l'ADEME depuis 2014, a soutenu la création d'une **entité multi-acteurs mobilisée sur la traçabilité de ces déchets** afin d'optimiser la gestion et la connaissance des flux. En tant que tiers garant de la traçabilité, cette entité est composée d'une gouvernance rassemblant l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur des déchets du bâtiment qui assurera :

- La fiabilisation des diagnostics Produits Matériaux Déchets grâce à une méthodologie harmonisée, un langage commun et un recoupement des données consolidées grâce à la traçabilité ;
- La traçabilité « de bout en bout » des déchets issus des chantiers et une transparence sur les véritables performances de réemploi, recyclage ou valorisation.

Outre son intérêt pour la filière des produits et matériaux de construction du bâtiment en cours de création, cette plateforme est importante pour l'ensemble des filières, notamment la DEEE (i.e. déchet d'équipement électrique et électronique), dont les produits peuvent se retrouver dans les bâtiments et pour lesquels les acteurs sont redevables de taux de collecte auprès des pouvoirs publics. La traçabilité devrait permettre à chacune d'entre elles d'**optimiser les données de reporting et le suivi de ces taux de collecte**.

Compte-tenu de son intérêt pour la filière des EEE, et dans le prolongement de son engagement au sein de DÉMOCLÈS, **la FIEEC est partie prenante de cette plateforme**.



USAGE NUMÉRIQUE

Sondage OpinionWay pour IGNES² sur la qualité de la connexion internet des Français



Alors que les nouveaux usages numériques dans les logements ont explosé pendant les périodes de confinement – télétravail, télé-enseignement, télé-médecine, appel vidéo par internet, jeu vidéo en réseau, film en streaming, TV connectée –, IGNES a réalisé en décembre 2020 avec l'institut de sondage OpinionWay une enquête, qui révèle que **plus d'un quart des Français (28%) est souvent confronté à des problèmes de qualité de connexion à internet à leur domicile** (coupure, lenteur...).

Difficilement acceptable pour les télétravailleurs, cette gêne s'amplifie plus l'utilisateur est jeune et plus le nombre d'occupants par foyer est important, y compris dans des logements raccordés à la fibre optique.

Voici les principaux enseignements à retenir :



Les chiffres de cette étude révèlent que les problèmes de qualité de connexion à internet sont déjà là et vont nécessairement s'accroître chaque année, si l'on reste avec une connexion en tout-wifi. Les logements neufs sont depuis 2010 dotés de prises RJ45 qui diffusent le très haut débit dans plusieurs pièces, avec une bonne connexion internet. Il est donc urgent d'agir dans les logements existants pour éviter un parc immobilier à deux vitesses, avec une fracture numérique des typologies de logements.

Anne-Sophie PERRISSIN-FABERT,
Déléguée Générale d'IGNES.

[Consulter les résultats détaillés du sondage.](#)

² Cette étude a été réalisée auprès d'un échantillon de 1004 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de catégorie d'agglomération et de région de résidence. Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne sur système CAWI (Computer Assisted Web Interviews) les 2 et 3 décembre 2020.

Environnement

PROJET DE LOI CLIMAT & RÉSILIENCE

Forte mobilisation de la profession

À la suite de la Convention citoyenne pour le Climat et pour transcrire dans la loi certaines des 150 propositions issues de la Convention, le **projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets** a été présenté en conseil des Ministres début février puis examiné par l'Assemblée nationale en 1ère lecture durant le mois d'avril.

Notre profession est très mobilisée sur certains chapitres du projet loi et en particulier ceux relatifs à l'information environnementale des produits, la publicité, les achats publics ou le

titre Se Loger qui vient notamment renforcer le rôle du Diagnostic de performance énergétique dans la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques en matière de logement et de lutte contre le changement climatique.

Le Sénat débutera l'examen du texte début juin. La FIEEC est intervenue lors d'une audition consacrée à l'article 1 du projet de loi sur l'affichage environnemental des produits et services et prévoit une expérimentation qui pourra préfigurer une obligation réglementaire de mettre en œuvre l'affichage environnemental pour

certains produits, services ou catégorie de produits ou services. Notre fédération a également été auditionnée sur le titre Se Loger, en particulier sur le DPE.

La FIEEC défend une information à destination des consommateurs qui soit contrôlable, fondée sur les méthodologies et normes internationales, lisible et pertinente en adressant les principaux impacts des produits sans créer de confusion avec les informations déjà réglementées, telles que celles issues de l'étiquetage énergétique européen.

GUIDE PRATIQUE FEDENE-GIMELEC :

Un pas supplémentaire vers une meilleure qualité de l'air !

Préoccupation majeure des français, la réduction de la pollution de l'air constitue depuis plusieurs dizaines d'années un point d'attention prioritaire, tant pour les exploitants d'installations de combustion que pour les fournisseurs de solutions de mesure. Cet objectif commun s'est concrétisé par la parution d'un guide pratique « Installations de combustion », recensant les bonnes pratiques en termes d'acquisition, traitement et reporting des mesures en continu pour les principaux polluants dans l'air...

À l'initiative de la FEDENE et du GIMELEC, ce guide de bonnes pratiques, élaboré conjointement, se destine aux exploitants d'installations de combustion qui sont dans l'obligation réglementaire de suivre les émissions atmosphériques pour les polluants mesurés de manière continue.

Retrouvez le guide par [ici](#)



PACTE VERT EUROPÉEN

Vers une neutralité climatique d'ici à 2050

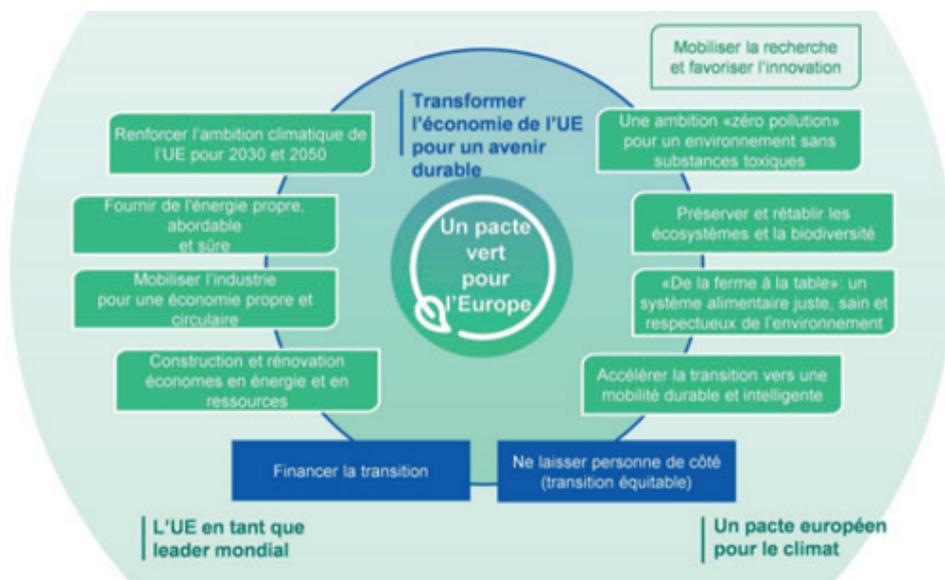
Présenté en décembre 2019, le Pacte vert de la Commission européenne est une feuille de route ayant pour objectif de rendre l'économie de l'Union européenne plus durable et d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 par le biais de mesures législatives et non-législatives.

L'acte législatif phare du Pacte vert est la **proposition de règlement sur le Climat** qui, après plusieurs mois de négociations au Parlement européen et au Conseil a abouti le 21 avril dernier à un accord politique entre les trois institutions européennes (Parlement, Conseil et Commission).

L'accord comprend un objectif de réduction nette d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport à 1990 avec une limite de la contribution des absorptions fixée à 225 Mt d'équivalent CO₂, ce qui implique un objectif de réduction réelle des émissions de 52,8 %.

La Commission devra ensuite proposer un objectif climatique intermédiaire pour 2040 et publier un budget indicatif prévisionnel des émissions de gaz à effet de serre de l'Union pour la période 2030-2050 pouvant être émises au cours de cette période tout en respectant les engagements de l'Union au titre de l'accord de Paris.

Autour de cet objectif européen, la Commission publiera en juin prochain un train de mesures climatiques 'fit for 55' destiné à atteindre l'objectif de 2050. Elle s'est ainsi engagée à réexaminer l'ensemble des outils législatifs liés au climat, ce qui englobe notamment le système d'échange des quotas d'émissions de gaz à effet de serre qui pourrait se traduire



par l'élargissement du système à de nouveaux secteurs ou par une réévaluation des objectifs assignés aux Etats membres, la révision des Directives efficacité énergétique, énergies renouvelables, performance énergétique des bâtiments, taxation de l'énergie et du Règlement sur les Infrastructures Energétiques Transeuropéennes.

La Commission a consulté les parties prenantes sur un possible mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pour certains secteurs afin de réduire le risque de fuite de carbone. Une proposition législative est attendue dans les prochaines semaines, avec différentes options envisagées : une taxe à la consommation, une taxe sur le contenu carbone des produits ou une extension du système d'échange de quotas d'émissions aux importations.

En complément des textes législatifs liés au climat, le pacte Vert européen contient également un plan d'action en faveur de l'économie circulaire destiné à promouvoir l'utilisation efficace des ressources en passant à une économie propre et circulaire et restaurer la biodiversité et réduire la

pollution. Ce plan d'actions se décline en plusieurs axes :

- Le développement de produits responsables et durables et notamment l'élargissement du périmètre de la directive relative à l'écoconception des produits liés à l'énergie, la création d'un passeport numérique des produits pour mieux informer les consommateurs et faciliter la surveillance du marché
- La lutte contre l'éco-blanchiment et le rôle actif des consommateurs
- La réduction de la quantité de déchets
- La promotion des technologies de pointe dans les secteurs clés et le numérique
- La mise en place d'une stratégie durable relative aux produits chimiques.

Notre profession est pleinement mobilisée pour contribuer à ces différentes consultations préparatoires aux projets de réglementations qui seront soumis aux instances européennes courant 2021.

FINANCE DURABLE

Des mesures ambitieuses publiées par l'Union Européenne

La Commission européenne a adopté le 21 avril dernier un [ensemble de mesures](#) visant à mieux orienter les flux de capitaux vers des activités durables dans l'ensemble de l'Union européenne (UE). La Commission entend ainsi « permettre aux investisseurs de réorienter leurs investissements vers des technologies et des entreprises plus durables, les mesures adoptées aideront l'Europe de façon déterminante à atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050. Elles feront de l'UE un acteur mondial de premier plan en matière de normalisation dans le domaine de la finance durable ».

Parmi les textes à noter pour notre secteur :

[La publication du projet d'acte délégué relatif au volet climatique de la taxonomie de l'UE](#)

Très attendu par les industriels de la FIEEC, ce projet de texte vient en application du [Règlement Taxonomie](#) publié en juin 2020 et détaillé dans

le 4e numéro d'ELECTROTECH. Ce texte établit les critères techniques qui permettront de définir les activités contribuant substantiellement à deux des objectifs environnementaux définis dans le règlement, à savoir l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

La FIEEC s'est fortement mobilisée sur le sujet afin de faire reconnaître **le rôle essentiel des équipements électriques pour l'intégration de l'énergie renouvelable** à chaque niveau de la chaîne énergétique ainsi que pour l'efficacité énergétique. Conjointement avec le ZVEI, nous avons ainsi sollicité les instances nationales et européennes afin que soit créée une **section spécifique intitulée « Fabrication d'équipements et de systèmes électriques, y compris les composants électroniques**», au sein de l'annexe 1 « Climate Change Mitigation » du projet d'acte délégué.

Cette demande n'ayant été que partiellement entendue, la FIEEC

et ses partenaires poursuivent leur mobilisation afin d'intégrer cette demande dans un acte complémentaire qui devrait être élaboré par la Commission d'ici à l'été.

[Une proposition de directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises \(CSRD\)](#)

Cette proposition vise à améliorer le flux d'informations sur la durabilité du côté des entreprises. Elle harmonisera la publication d'informations sur la durabilité par les entreprises, ce qui permettra aux sociétés financières, aux investisseurs et au grand public de disposer d'informations comparables et fiables en la matière. A noter : cette directive vient élargir de manière importante le nombre d'entreprises redevables de ces obligations. Une analyse détaillée de ces évolutions est en cours au sein de la FIEEC

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter : acwedrychowska@fieec.fr

NUMÉRIQUE & ENVIRONNEMENT

L'AFNUM se fait le porte-voix des initiatives françaises

Le 16 mars dernier, l'experte RSE et Environnement de l'AFNUM, Caroline MARCOUYOUX, intervenait devant la Commission « *Environment & Sustainability* » de son homologue américain - Information Technology Industry Council (ITI) - concernant les mesures d'économie circulaire en vigueur en France.

Au-delà du rappel historique et politique de l'élaboration de la loi dite AGECE, encore en cours de

déclinaison réglementaire, l'ITI a été particulièrement intéressé par l'indice réparabilité qui concerne pour l'instant les smartphones, ordinateurs portables et téléviseurs ainsi que les mesures relatives aux mises à jour logicielles ou marquages spécifiques (point vert et triman).

Dans le contexte d'une activité législative écologique soutenue en France, et sans attendre les conclusions européennes, l'ensemble des 70

participants a pris la mesure de l'ambition française en la matière et notamment dans la perspective de la future présidence française au Conseil Européen en 2022. Cette intervention s'inscrit à la fois dans une logique d'aide à la sensibilisation des partenaires de l'AFNUM à l'échelle internationale et de valorisation des actions engagées par le syndicat sur le territoire.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site : itic.org



APPLICATION DE LA LOI AGECE

Où en est-on ?

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite « AGECE » prévoit une centaine de décrets ou arrêtés visant à préciser les modalités d'application des nouvelles mesures qu'elle crée.

- Plusieurs textes importants pour notre secteur ont été publiés depuis le mois de décembre 2020, d'autres sont toujours en attente.

Dans le domaine des déchets, 5 décrets ont été pris sur la prévention, la gestion et à la traçabilité des déchets, sur les informations des devis relatives à l'enlèvement et la gestion des déchets générés par des travaux de construction, de rénovation et de démolition de bâtiments.

Dans le domaine des plastiques, plusieurs décrets ont été adoptés relatifs aux objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi, et de recyclage des emballages en plastique à usage unique pour la période 2021-2025, l'interdiction de certains produits en plastique à usage unique ainsi que sur la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement.

Dans le domaine de la politique environnementale des produits, ont été publiés les décrets et arrêtés sur l'indice de réparabilité des équipements électriques et électroniques, l'interdiction d'élimination des invendus non alimentaires et l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières.

- Parmi les textes réglementaires suivis par la FIEEC et encore en attente, se trouvent les décrets de l'article 19 de la loi AGECE portant sur **les pièces détachées** avec un décret listant les catégories d'équipements électriques et électronique pour lesquels la durée de disponibilité des pièces détachées ne peut être inférieure à 5 ans, et les pièces concernées. Deux autres décrets font l'objet d'une attention particulière sur les pièces issues de l'économie circulaire (sa définition et la liste des catégories d'EEE et des pièces concernées), et les biens visés par la possibilité de voir une pièce fabriquée par un moyen d'impression en 3D lorsqu'une pièce indispensable à l'utilisation d'un bien n'est plus disponible sur le marché.

Les projets de décrets relatifs à la mention de la **garantie légale de conformité sur la facture** (article 20 de la loi AGECE), à la **mise à jour des logiciels** (article 27), à l'**utilisation des termes « reconditionné » ou « produit reconditionné »** (article 37) ont fait l'objet d'une notification à la Commission européenne. La FIEEC a fait part de ses observations à la Commission européenne et à la DGCCRF sur les deux derniers textes cités. La période de notification étant achevée, nous sommes dans l'attente de la publication au Journal Officiel.

Concernant l'obligation d'**information sur les caractéristiques environnementales des produits** (article 13.I), un décret doit venir définir les qualités et caractéristiques environnementales visées, les modalités de leur établissement et les modalités d'information du consommateur mais la concertation sur ce dossier n'a pas encore débutée. Deux autres décrets pris pour application de cet article, spécifiques à la présence de substances dangereuses et de perturbateurs endocriniens dans les produits (article 13-I et 13-II), ont fait l'objet d'une notification à la Commission européenne. La FIEEC et Orgalim ont fait part de leurs observations à la Commission européenne. La période de notification, fixée jusqu'au 22 mars 2021, a été étendue jusqu'au 22 juin 2021 pour ce premier projet de décret suite à l'adoption d'un avis circonstancié par la Commission européenne. Nous sommes dans l'attente de la publication du second décret au Journal Officiel. Un autre texte réglementaire fait l'objet d'une attention particulière sur les catégories de produits devant faire l'objet d'un étiquetage ou d'un affichage sur la présence de perturbateurs endocriniens.

Dans le domaine des REP, de nombreux décrets sont en cours de concertation **sur les REP sectorielles** instaurées par la loi ou existantes mais ayant vu leur périmètre évoluer, et en particulier celle sur les Produits et Matériaux de construction du bâtiment dont les textes sont attendus dans les prochaines semaines.

Enfin, le projet de **décret relatif à la signalétique de tri** (article 17) est toujours en attente de publication après de nombreux échanges tant au niveau français qu'europpéen.

Le suivi et le détail des réglementations adoptées sont à retrouver dans la Lettre Environnement de la FIEEC. Pour toute demande, vous pouvez contacter : fmonier@fieec.fr

Électronique

COMITÉ STRATÉGIQUE DE FILIÈRE

De nouvelles ambitions en faveur d'une reconquête industrielle !



A l'occasion de la réunion du Comité Stratégique de Filière (CSF) Industries Electroniques du 4 mars 2021, présidée par Agnès PANNIER-RUNACHER, Ministre Déléguée chargée de l'Industrie, et de la signature de l'avenant au contrat stratégique, la filière électronique s'est dotée de nouvelles ambitions pour valoriser l'excellence et le rayonnement de ses industries, en réponses aux enjeux numériques et environnementaux de l'industrie du futur.

Le Comité Stratégique a dressé un **bilan très positif des actions mises en œuvre autour des 6 axes prioritaires** du contrat de filière signé en mars 2019, témoignant de la **vitalité** et du **rôle essentiel de la filière électronique dans toutes ses composantes** (fabricants, sous-traitants et distributeurs) dans un contexte de crise sanitaire et de concurrence internationale accrue. L'actualité récente a mis en évidence le **haut degré d'interdépendance de la chaîne de valeur électronique mondiale**, et la nécessité d'engager de nouvelles actions pour répondre aux enjeux prioritaires du plan France Relance.

Dans ce cadre, le CSF Electronique s'est engagé aux côtés des pouvoirs publics sur de nouveaux axes structurants autour de la **transition environnementale**,

la **souveraineté** et la **résilience**. De nombreux livrables sont attendus comme la stratégie d'accélération électronique 2021-2025 et du nouvel IPCEI sur la Nanoelectronique, les coopérations avec les filières aval notamment automobile (électronique de puissance) ou aéronautique ou encore la stratégie d'accélération « Intelligence Artificielle distribuée » 2021-2025.

Comme le souligne Thierry Tingaud, Président du CSF Industries électroniques et Vice-président de la FIEEC : *« Avec ces nouvelles ambitions, la filière poursuit résolument sa mobilisation en faveur de l'industrie électronique française et maximise son rôle majeur pour l'industrie et l'économie toute entière »*.

La ministre a par ailleurs profité de cette occasion pour annoncer une nouvelle vague de lauréats de l'appel à projets (AAP) Résilience dont 22 projets portés par des entreprises de l'Electronique, avec un soutien de l'Etat. Depuis lors, 30 nouveaux lauréats ont été annoncés le 9 avril dernier dans le cadre de cet AAP, portant à 65 le nombre total d'entreprises soutenues par ce dispositif, à hauteur de 79 M d'euros.

Consultez le [communiqué de presse du 4 mars 2021](#)



Signature de l'avenant au contrat stratégique de filière du CSF Electronique - 4 mars 2021



71277

26722

37833

04500

04500

71277

59055

15611

71277

48944

637573826 342000 7704
34242 31858 44 103
889 446 0444 0455
1622321-252 16226227222
274342327272

46086504 675655 0057
67575 47181 77 434
127 778 7371 14

46086504 675655 0057
67575 47181 77 434
127 778 7371 14
65747565054 504051380-05
24924 897610 7168

Состояние системы: 100%
Время работы: 00:00:00
Итого: 00:00:00 10000
Процессор: Intel Core i7
Память: 16GB

Уровень безопасности: 100%
Системные ресурсы: 100%
Состояние: 100%
Системные ресурсы: 100%

LASTIM

ADDA

24-788

SPRIG

WYV

HTG

AGS

Électrique

ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

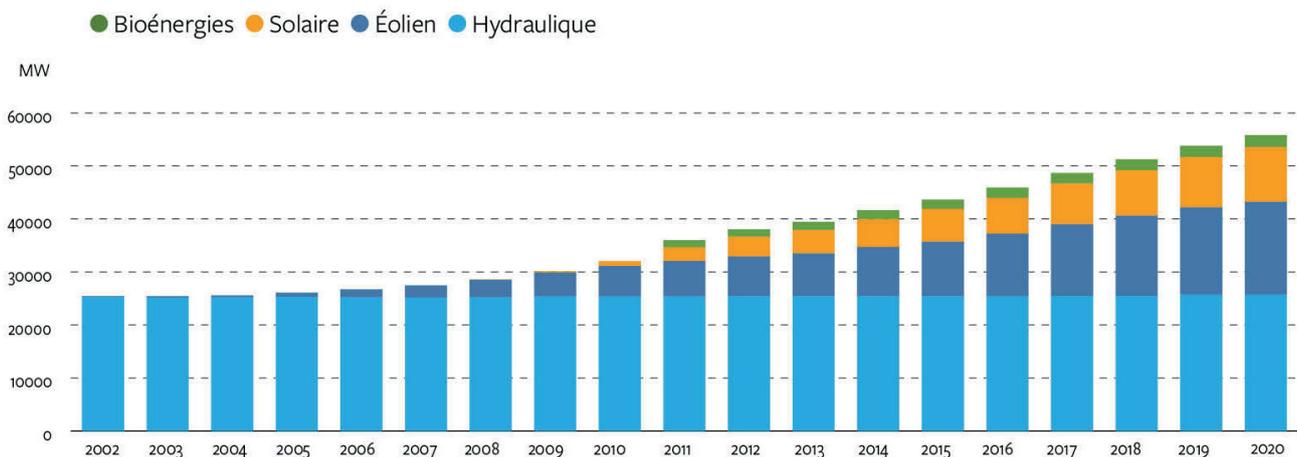
Un niveau de production record en 2020 !



Le Syndicat des énergies renouvelables (SER), RTE, Enedis et l'Agence ORE, Opérateurs de Réseaux d'Énergie ont publié les résultats issus du Panorama de l'électricité renouvelable au 31 décembre 2020, élaboré chaque trimestre.

Il en ressort que **la puissance totale du parc électrique EnR – hydroélectricité, éolien, solaire photovoltaïque, et bioénergies confondus – s'élève, fin 2020 à 55 906 MW. Cela représente une hausse de 2 039 MW en 2020, les filières éolienne et solaire comptant respectivement pour 1 105 MW et 820 MW.**

Évolution de la puissance installée



La **production d'électricité renouvelable a atteint son plus haut niveau historique** en 2020 pour couvrir désormais **un quart de la consommation d'électricité** en France métropolitaine. Cela s'explique par une production renouvelable historique de 120,7 TWh (hausse de 10,4 % par rapport à 2019) et par une baisse de la consommation du fait de la situation sanitaire.

- **Le parc éolien** atteint 17 616 MW au 31 décembre 2020, avec 366 MW raccordés sur le dernier trimestre. Sur l'année, la croissance s'élève à 1 105 MW.
- La puissance du **parc solaire** s'élève quant à lui à 10 387 MW au 31 décembre 2020, avec 183 MW raccordés au cours du dernier trimestre. Sur l'année, 820 MW ont été raccordés. La filière solaire confirme son développement et couvre **2,8 % de la consommation électrique annuelle** (contre 2,6 % en 2019).

- Le **parc hydroélectrique** est en très légère hausse avec une puissance installée de 25 732 MW, en hausse de 28 MW sur l'année. L'objectif d'un parc hors Corse de 25 700 MW à fin 2023 est ainsi atteint à 99,3 % (parc hors Corse de 25 508 MW).
- **La filière bioénergies électriques** atteint une puissance installée de 2 171 MW, avec 86 MW de nouvelles capacités dont 27 MW raccordés sur le dernier trimestre 2020. La filière couvre **1,7 % de l'électricité consommée en 2020**.

Ce document, complété d'un supplément technique sur les technologies pour la production d'électricité renouvelable, est consultable [ici](#).

DIGITALISATION DE L'ÉVÉNEMENTIEL

La FFIE développe une nouvelle expérience adhérents



De gauche à droite : Philippe Rifaux, délégué général de la FFIE - Emmanuel Gravier, Président de la FFIE
Réunion régionale digitale Occitanie mars 2021 - crédit photo : FFIE



Face à la rareté des réunions en « présentiel » depuis maintenant plus d'un an, la FFIE a été amenée à revisiter l'animation et les modalités d'échanges avec ses 6200 entreprises adhérentes, implantées en tous points du territoire.

Pour ce faire, la FFIE a conçu un programme de rencontres régionales digitales sous format de plateau TV au cours du premier semestre en : Occitanie, Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne -Franche Comté et Ile de France. Autour d'une coanimation assurée par le Président, Emmanuel Gravier, et le Délégué Régional FFIE, Philippe Rifaux, une grande variété de thématiques a pu être abordée comme : les réseaux de communication résidentiels, le POE, le nouveau certificat Consuel pour les installations courant faible, QUALIFELEC, les IRVE ou encore les éléments de conjoncture et les perspectives économiques.

En parallèle et toujours en visioconférence, la FFIE et l'ANITEC participent à l'organisation du grand circuit des intégrateurs électriciens, dans les régions PACA et Pays de la Loire, au cours du premier semestre. Autour de la problématique de

l'alliance du numérique et de l'électricité comme fil rouge, un important travail a pu être engagé :

- sur la nouvelle norme XP C 90 -483 dédiée aux réseaux de communication résidentiels, aux nouveaux services apportés par les intégrateurs électriciens dans le tertiaire avec le point de vue de bailleurs,
- à la place du label RGPD dans le déploiement des services,
- au rôle essentiel de l'opérateur local de services numériques, et
- à l'importance de la formation pour accompagner la montée en compétences nécessaire pour intégrer les nouvelles technologies dans le bâtiment quelle que soit sa destination.

Compte tenu du succès rencontré par ces deux formats et de l'engouement de nos adhérents, la **FFIE poursuivra ce programme événementiel tout au long de l'année** avec en point d'orgue les rencontres prospectives qui auront lieu à Paris, au siège de la SMABTP, le 27 janvier 2022 !

Retrouvez également toutes les vidéos du Lab by FFIE sur la chaîne Youtube de la fédération.

ÉLECTROMÉNAGER

Bilan 2020 : un marché résilient



Le Gifam a présenté le bilan 2020 de l'électroménager lors de sa conférence de presse en février dernier.

Avec une année marquée par la crise du Covid et les confinements successifs, **le marché de l'électroménager** a enregistré une **croissance de +5% en valeur**, valorisant le marché à 9,1 milliards d'euros. Contraints de passer davantage de temps à la maison, les Français ont donc cherché à améliorer leur **confort à domicile**, confirmant ou révélant certaines tendances.

Le **petit électroménager**, qui enregistre en 2020 une **hausse de 11,2% en valeur** et +4,9% en volume, a été notamment porté par les segments de la préparation culinaire (+27,5%) et de la cuisson des aliments (+18,4%). Ces chiffres témoignent de **l'attrait des Français pour le fait maison**, qui déclarent pour 30% d'entre eux « cuisiner davantage » depuis le début de la crise³.

En marge de cette tendance, les Français ont porté attention à l'hygiène de leur logement avec une progression de +10,2% en valeur pour l'entretien des sols, et élargi leurs usages comme c'est le cas pour le segment de la beauté/bien être davantage porté par l'univers masculin (+14%).

Quant au **marché du gros électroménager**, celui-ci est resté **stable**, avec toutefois un attrait marqué pour les appareils de froid (27% du marché en valeur), en hausse de +4,7% en 2020. Les congélateurs ont plus particulièrement suscité un regain d'intérêt de la part des consommateurs, contraints de cuisiner et de stocker davantage durant les différentes périodes de confinements. Enfin le coup de frein porté aux projets cuisine a impacté le marché de l'intégrable, en baisse de 3% en 2020.

Retrouvez [l'intégralité de la présentation.](#)

³Source : baromètre Trajectoires, Gifam Insights

VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES

Suivez le guide pour l'installation de bornes de recharge



En France, la dynamique de ventes de véhicules électriques et hybrides rechargeables est en pleine croissance, tout comme la nécessité de recharger ces véhicules, que ce soit sur la voie publique ou chez soi, notamment en habitat collectif.

Afin de répondre aux interrogations des copropriétés, syndicats, bailleurs sociaux et autres professionnels de l'immobilier, en première ligne, sur l'équipement en bornes de recharge pour véhicules électriques dans les immeubles collectifs, l'Avere-France (Association nationale pour le développement de la mobilité électrique), en partenariat avec Enedis, le GIMELEC et la FFIE et avec le soutien de la FNAIM et de l'UNIS, a rédigé le Guide de référence détaillant les étapes associées à l'installation de bornes de recharge en copropriété.

Retrouvez le guide par [ici](#).



Innovation

JOURNÉE START-UP INNOVANTES DU DISPOSITIF MÉDICAL

Succès de la 6^e édition en réalité virtuelle !



Pour la première fois, contexte sanitaire oblige, le Snitem a organisé la 6^e édition de sa Journée en mode 100% virtuel et immersif. Une grande première pour cet événement qui constitue un rendez-vous incontournable pour les start-up de l'écosystème santé.

Près de 1 100 participants ont assisté, à travers leur avatar, aux nombreuses conférences plénières et aux ateliers d'experts. La Journée a également été l'occasion de retrouver les RDV BtoB. Plus de 4000 échanges en mode chat ont confirmé le très fort intérêt des participants pour ce type d'échanges. Nouveauté 2021 : un espace emplois et compétences qui a permis l'organisation de job-dating.

Cette 6^{ème} édition a mis, encore une fois, en lumière la force de l'innovation des start-up dans le secteur du dispositif médical en France et leur impact dans le système de santé, autant dans la prise en charge des patients qu'au niveau de l'organisation des soins.

La journée s'est clôturée par la traditionnelle remise des prix, « prix du jury » à l'entreprise Sibius et « prix coup de cœur du public » à Dianosic. Cette année, un troisième prix a été attribué, celui du « coup de cœur du Jury » à la start-up Ludocare.

Rendez-vous le 10 mai 2022 pour la prochaine édition !



«**L'entrepreneuriat et l'innovation, particulièrement en santé, sont essentiels et font partie des priorités du Gouvernement. Nous devons travailler tous ensemble pour que cet écosystème de start-up biotech et medtech continue de grandir, pour créer de la valeur, la garder en France et l'apporter au patient, notamment en termes de qualité des soins** », a souligné Cédric O, Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, lors de son intervention.

Retrouvez les replays de la Journée sur la plateforme Vimeo du SNITEM

[Les ateliers](#)

[Les séances plénières](#)



FILIÈRE « SOLUTION INDUSTRIE DU FUTUR »

Le 9 avril 2021, après un travail préparatoire de 12 mois auquel le GIMELEC a contribué, y compris financièrement, la filière a été labellisée par le Conseil National de l'Industrie, présidé par Jean Castex, avec Bruno Le Maire et Agnès Pannier-Runacher.



Cofondateur de l'Alliance Industrie du Futur, le GIMELEC et ses adhérents apporteront à cette nouvelle filière toute leur expertise. Le GIMELEC pilotera en particulier plusieurs projets portés par le contrat de filière en cours de finalisation.



International | Europe

NOUVELLES RELATIONS AVEC LE ROYAUME-UNI

Ce qui a changé au 1^{er} janvier 2021

Le Parlement européen vient (enfin) d'approuver en session plénière le 28 avril l'accord de commerce et de coopération conclu le 24 décembre 2020 entre l'Union européenne et le Royaume-Uni et entré en vigueur de manière provisoire au 1^{er} janvier 2021. Sans suspense quant à l'issue du vote, les eurodéputés ont cependant tenu à rappeler leur manque de confiance vis-à-vis de leur partenaire britannique. Ils ont fait clairement référence à l'accord de retrait britannique validé en 2019, en particulier le protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord.

L'accord de décembre 2020 signifiant la sortie effective du Royaume-Uni de l'Union douanière et du marché unique européen « *a eu le mérite d'atténuer les effets du Brexit et d'éviter le pire* » comme l'a rappelé un eurodéputé membre de la Commission du commerce international (INTA). Il permet d'éviter aux entreprises un surcoût parfois significatif au regard des tarifs

douaniers, même s'il implique de nouvelles obligations comme le dépôt d'une déclaration en douane. Pour rappel, **l'absence de droits de douane et de quotas est effective depuis 1^{er} janvier 2021** sous réserve de respecter les **règles de l'origine préférentielle** précisées dans l'accord.

Sur le volet réglementaire, il est désormais nécessaire d'exporter des **biens à double usage** (civil et militaire) au Royaume-Uni sous couvert d'une autorisation générale d'exportation (licence EU001). En ce qui concerne le **volet « homologation »** qui intéresse tout particulièrement les secteurs de la FIEEC, l'accord ne prévoit pas la reconnaissance mutuelle des organismes d'évaluation de la conformité alors que c'est le cas dans d'autres accords : UE/Canada ou UE/Japon. Avant le Brexit, plus de 20% des évaluations de conformité dans le marché unique étaient effectuées par des organismes britanniques. Désormais, les organismes

notifiés britanniques ne peuvent plus effectuer d'évaluations de la conformité pour le marché unique de l'UE. Après une période de transition de deux ans, des évaluations de conformité distinctes seront également nécessaires pour la mise sur le marché britannique. Il y a donc encore de quoi faire, sans compter les blocages douaniers et logistiques qui ont été nombreux dans les

premières semaines de l'accord... surtout du côté britannique.

La FIEEC reste donc mobilisée pour informer et soutenir les entreprises ayant des courants d'affaires avec le Royaume-Uni. Elle demande à ses membres de lui remonter toute difficulté ou blocage afin d'en informer les autorités françaises : DG Trésor, DG Entreprise, Direction générale des douanes et droits indirects, attaché douanier français à Londres... Les flux franco-britanniques ont clairement chuté en ce début 2021. Désormais, il faut travailler à l'élimination de toute difficulté douanière ou de transport/logistique et **rendre la frontière réellement « intelligente »**, nom donné par la douane française à sa solution technologique visant à fluidifier les échanges.

A noter l'excellent [guide douanier](#) élaboré par la Douane française et mise à jour régulièrement.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter Pascal Perrochon pperrochon@fieec.fr





NORMALISATION EUROPÉENNE ET SURVEILLANCE DU MARCHÉ

Une affaire de confiance

Le système de normalisation européenne fait aujourd'hui face à une **crise de confiance** qui a suscité la mobilisation de plusieurs fédérations industrielles européennes (dont Orgalim) et à laquelle s'est associée la FIEEC. Les raisons de cette crise tiennent à un **déficit de reconnaissance des rôles et compétences de chacun** : entreprises, organismes de normalisation et Commission européenne. En effet, si la Commission européenne a le devoir de contrôler la qualité globale du système de normalisation européen pour assurer le bon fonctionnement du marché intérieur, doit-elle pour autant se substituer à la responsabilité des fabricants lors de la conception des produits ou encore des Etats membres en matière de surveillance des marchés ?

Dans un récent message adressé au Délégué interministériel aux normes, la FIEEC a rappelé l'urgence de restaurer cette confiance et identifié plusieurs pistes d'action pour mieux prendre en compte les obligations des industriels et assurer la mise en œuvre d'une réglementation appropriée et efficace dans le secteur électrotechnique. Parmi elles, le renforcement de la surveillance du marché apparait comme un point crucial.

Plus que jamais, **les entreprises européennes sont en danger**. La période troublée que nous traversons depuis un an, due à la crise sanitaire et économique, se traduira par des changements importants pour nos entreprises.

A titre d'exemple, l'utilisation du commerce électronique a fait un bond spectaculaire dans nos secteurs industriels pendant

la période de confinement. Les opérateurs économiques voyous et déloyaux ont quant à eux saisi cette **opportunité pour diffuser des produits dangereux et non conformes** vers nos marchés, augmentant ainsi les conditions de marché déloyales.

Mais nous disposons d'une arme : **le nouveau règlement de surveillance du marché** ! Celui-ci permet de conclure des mémorandums d'accord avec des organisations représentant des entreprises ou utilisateurs finaux, pour optimiser les actions de surveillance au profit d'un marché sécurisé et équitable. La FIEEC est prête à s'engager résolument dans cette démarche, comme cela a été le cas par le passé avec l'Association Sécurité Électrique et Conformité (ASEC) en France ou « Market Surveillance Support Initiative » (MSSI) au niveau européen. Avec des résultats remarquables dans certains secteurs, tels que les disjoncteurs utilisés pour protéger les installations électriques.

Si nous ne faisons rien, nos entreprises devront faire face à des pertes financières et d'emplois, avec un déclassement de leur compétitivité au profit du développement d'une économie parallèle et de risques accrus pour la santé, la sécurité et l'environnement.

En unissant nos forces et en engageant des partenariats officiels avec les autorités compétentes, nous pouvons renforcer la lutte contre les opérateurs voyous ou les contrefacteurs, et les écarter du marché européen. A nous de jouer !

L'EUROPE FACE À LA CHINE EN MATIÈRE DE NORMES

Ou l'engagement d'une véritable bataille d'influence

Dans son prochain plan « China Standards 2035 », la Chine a pour ambition d'établir les normes mondiales des technologies de la prochaine génération. L'Europe en pleine crise sanitaire doit agir avant qu'il ne soit trop tard.

Définir le standard d'une nouvelle technologie signifie contrôler l'accès à un marché et façonner son évolution. L'ambition chinoise porte sur les technologies du futur, pour lesquelles les normes n'ont pas encore été établies : intelligence artificielle, big data, internet des objets, nouvelles énergies, 5G, véhicules autonomes, etc.

La maîtrise des standards constitue une arme politique qui rend les entreprises étrangères dépendantes à la technologie et aux brevets contrôlés par les entreprises chinoises. Pour rappel, 4 des 10 entreprises mondiales les plus actives en termes de dépôts de brevets sont chinoises et la Chine était le premier dépositaire mondial de brevets en 2019.

D'ailleurs, la Chine n'exporte-t-elle pas déjà ses normes à travers les Nouvelles routes de la soie et la signature d'accords de standardisation avec 90 pays en 2019 ?

Plusieurs grandes instances internationales de normalisation - l'IEC, l'UIT, l'OACI (organisation de l'aviation civile internationale) - sont aujourd'hui présidées par des chinois.

Et pendant ce temps, que fait l'Europe ? L'Europe affirme vouloir mener une politique industrielle ambitieuse mais sans édicter de normes européennes qui protègent et renforcent la compétitivité de nos entreprises, ni peser efficacement sur les comités internationaux voire en créer de nouveaux.

Plus que jamais, les entreprises européennes doivent se faire entendre par filières en regroupant clients et fournisseurs, pour peser auprès des organismes de normalisation.

La FIEEC est prête à jouer tout son rôle dans ce défi.

Welcome

1,8

1,2

121

25,10

84

45,3

14,5,18

218

21,4

39,7

25

28

11

6

connect with social network

connect with email account

already have an account : Sign in

Artist



Now playing

Objectives

Statistics



Soundtrack

75%
Completed

35%
Completed

86



5,8 Go available on cloud



++

++

++

++

++

++

++

++

++

1,8
1,2
121
25,10

84
15,3
14.5.18
218

1,8 84
1,2 15,3
121 14.5.18
25,10 218



Carnet

PHILIPPE BOUÉ



Nouveau Président de la Fédération des Ascenseurs

A l'issue de l'Assemblée Générale de la Fédération le 21 avril dernier, Philippe Boué a été élu au poste de Président, où il succède à Guillaume Fournier Favre. « *Si l'engagement de notre profession au service de l'accessibilité n'est plus à démontrer, celui que nous éprouvons autour nos préoccupations sociétale et environnementale est en plein devenir. Il se manifeste à la fois dans notre réflexion et nos propositions en co-construction pour faciliter le maintien à domicile de nos aînés, et dans notre réflexion sur l'optimisation de l'aménagement du territoire urbain avec les problématiques de la densification et de l'élévation.* », souligne Philippe Boué.

« *Pour cela, l'expertise des ascensoristes et élévatoristes est pleinement reconnue. Nous continuons de recruter de nombreux techniciens et techniciennes, pour la pratique d'un métier de proximité, d'autonomie et empreint de modernité avec l'évolution permanente de la technologie au coeur des équipements.* »

Âgé de 53 ans, Philippe Boué est diplômé de l'ESTP, est entré chez Schindler en France en 1998, où il a occupé diverses fonctions opérationnelles et financières, avant de prendre successivement les postes de Directeur Financier de la Zone Asie Pacifique, basé à Shanghai de 2007 à 2009, puis de Directeur Général de Schindler Japon, basé à Tokyo, de 2010 à 2015. Il a ensuite été, pendant 3 ans, Directeur Général du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, basé à Dubaï avant d'être nommé Président Directeur Général de Schindler France en 2018.

ÉRIC TRAPPIER

Nouveau Président de l'UIMM

Le 15 avril 2021, le Conseil de l'UIMM a élu Éric Trappier Président de l'UIMM à l'unanimité au premier tour du scrutin. À 60 ans, Éric Trappier est Président Directeur général de DASSAULT AVIATION depuis 2013, qu'il a rejoint en 1984. Il est également Président du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales) et Président du CIDEF (Conseil des Industries de Défense Françaises).

Éric Trappier a déclaré : « *Face à l'épreuve historique que nous traversons, je suis déterminé à défendre la métallurgie et l'industrie avec nos territoires et nos fédérations. L'industrie doit être une priorité politique. Elle doit devenir une grande cause nationale, une des solutions de la sortie de crise. Il n'y aura pas de France forte sans industrie forte dans les territoires. Une industrie fondée sur nos savoir-faire, sur l'innovation, du bureau d'études jusqu'à la production, sur un dialogue social constructif, sur une formation adaptée à nos besoins. Une industrie compétitive, qui fabrique en France et dont la métallurgie sera le fer de lance.* »



Le nouveau Président est élu pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois. Il succède à Philippe Darmayan, qui était Président de l'UIMM depuis le 19 avril 2018.



Homage to the industrialist François MAUDUIT President of honor of the FIEEC

The Federation of Electronic Industries, Electronics and Communication (FIEEC) has learned with much emotion of the disappearance of François MAUDUIT, President of honor of the FIEEC.

Its President, Laurent TARDIF, wishes to pay tribute to his predecessor who assured the presidency of the Federation from 1999 to 2003.

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) et du CPA, il est entré en 1965 dans le groupe Philips pour y occuper de nombreuses fonctions. En 1981, il devint Directeur Général de Radiola et, en 1986, Directeur Général de Philips IC. De 1988 à 1990, il a ensuite été Président Directeur Général de la société Whirlpool France avant d'être nommé Directeur général de Philips Electronique grand public. En 1991, il devient Président Directeur Général de Philips Electronique grand public, de la Compagnie Française Philips d'abord puis de Philips France (en 1999).

François Mauduit était également Officier de la Légion d'honneur.

« *Nous souhaitons rendre hommage à un grand capitaine d'industrie qui s'est engagé toute sa vie au service de la filière, avec force et détermination* » indique Laurent TARDIF.

The entire Board of Administration of the FIEEC addresses its very sincere condolences to his family and to his loved ones.

Place aux partenaires

Electriciens sans frontières de retour sur le terrain, pour soutenir les personnes déplacées du Haut-Karabagh à Erevan en Arménie



Electriciens sans frontières a noué de nombreux partenariats avec les entreprises et **les organisations professionnelles du secteur français de l'énergie** qui souhaitent faire de la solidarité internationale un axe fort de leur politique de responsabilité sociétale. La FIEEC en fait partie et soutient Electriciens sans frontières depuis 2014.

« *Nous sommes fiers d'avoir la filière française de distribution de matériel électrique à nos côtés. Ce partenariat est une preuve, si besoin est, du soutien et de la confiance de la filière électrique en notre mission et en nos actions. Ce soutien passe notamment par la mise à disposition de matériel de qualité, ce qui représente un gage de pérennité de nos projets. L'utilisation de ce matériel confère une bonne visibilité de la filière française à l'international.* » Hervé Gouyet, président d'Electriciens sans frontières

Malgré l'épidémie de Covid, des bénévoles de l'ONG Electriciens sans frontières se sont rendus au Liban puis en Arménie, afin de répondre à deux crises humanitaires successives. Leurs interventions ont permis de redonner de la lumière et de l'énergie en toute sécurité, à la fois aux populations touchées et aux autres ONG présentes sur le terrain. Retour sur leur intervention à Erevan, en Arménie en décembre dernier.

La République du Haut-Karabakh voit le jour en 1991 lorsqu'elle s'autoproclame indépendante. Depuis, de nombreux conflits armés entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan dans la région ont eu lieu, notamment en 2016 faisant plus de 30 000 morts.

Le 27 septembre 2020, le conflit éclate de nouveau. Près de 90 000 personnes de cette zone ont dû fuir, ont perdu leurs logements et sont déplacées en Arménie. Parmi les besoins identifiés par la société civile locale, des radiateurs et des groupes électrogènes sont demandés afin de pouvoir chauffer les lieux accueillant les personnes déplacées.

Dans le prolongement des décisions du Président de la République le 12 novembre 2020 au Palais de l'Élysée, le Directeur du Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a sollicité Electriciens

ELECTROTECH

Place aux partenaires

sans frontières afin de venir en aide aux populations civiles en Arménie affectées par le conflit dans le Haut-Karabakh et réfugiées à Erevan. Electriciens sans frontières achemine alors près de 2 tonnes de matériels (projecteurs, radiateurs, groupes électrogènes, câbles, etc.) sur le fret humanitaire mis en place par le Centre de Crise et de soutien et envoie une équipe de 3 bénévoles sur place.

En collaboration avec la Fondation Aznavour et l'Armenian Progressive Youth, Electriciens sans frontières a pu installer les moyens de chauffage et d'éclairage et sécuriser les installations électriques au sein de foyers hébergeant des personnes déplacées ainsi que des centres d'accueil afin que celles-ci puissent retrouver un accès immédiat et sécurisé à l'énergie, indispensable en cette période hivernale.

Cette intervention a bénéficié à plus de 1 000 personnes déplacées. Cela n'aurait été possible sans le fidèle soutien de nos partenaires de la filière électrique qui nous ont permis de déployer rapidement les ressources financières et matérielles nécessaires : du matériel électrique, des câbles, des outillages, des projecteurs, plus de 220 radiateurs et 24 groupes électrogènes. Un grand merci aux entreprises Bizline, EDF, Enedis, Legrand, Prysmian, Rexel, RTE et Schneider Electric, à la



Photos crédits : Electriciens sans frontières

fondation Groupe EDF et à la fondation du Grand Orient de France.

«Grâce à vos efforts, beaucoup de familles ont été approvisionnées en chauffage, les systèmes électriques ont été réparés dans beaucoup d'établissements abritant des familles réfugiées. [...] Les générateurs que vous avez généreusement offerts, ont sauvé beaucoup de familles du froid »
Karine Evoyan, déléguée générale adjointe de la Fondation Aznavour.

Agenda

1^{ER} JUIN 2021
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



5 JUIN 2021
JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT



La célébration de cette journée permet d'éclairer l'opinion publique et de rappeler nos responsabilités individuelles et collectives pour protéger et améliorer l'environnement. Le Pakistan est l'hôte de la Journée mondiale de l'environnement de 2021, qui hébergera plusieurs célébrations officielles.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site : worldenvironmentday.global/fr

8 JUIN 2021
16H



Webconférence sur les enjeux de la filière électronique, introduite par son président, Pascal Fernandez suivi de l'intervention du vice-président Innovation de Renault, Rémi Bastien. Des représentants du SPDEI, d'ACSIEL et du SNESE prendront part à la Table ronde relative aux délais d'approvisionnement sur les composants. La sous-directrice Electronique et Logiciel de la DGE - Ministère de l'Économie, Julie Galland, clôturera cette séquence autour du plan de relance et des dispositifs de soutien aux industries électroniques.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site : spdei.fr

15 JUIN 2021
1^E RENCONTRE DE
L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE
DE 18H À 19H30



La FIEEC lance un cycle de rencontres autour de l'Innovation Technologique mettant à chaque fois 2 grands témoins de l'Innovation à l'honneur, autour de nouveaux produits ou process, pour partager leur vision et expérience sur une thématique donnée. La 1^e rencontre abordera « L'Électronique de puissance, facteur clé du véhicule de demain » avec les interventions de Rémi Bastien, Vice-Président Innovation de Renault & Thierry Tingaud, Vice-Président Exécutif de STMicroelectronics.

Pour en savoir plus : fieec.fr

28 JUIN 2021
9^E RENCONTRES DU PROGRÈS MÉDICAL



Sous un format 100% digital, le 1^{er} événement intitulé « Dispositif médical et besoins de santé : quelle réalité ? » aura lieu de 9h30 à 11h45.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site : snitem.fr

6 JUILLET 2021
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE



16 SEPTEMBRE 2021

9^E RENCONTRES DU PROGRÈS MÉDICAL

Sous un format 100% digital, le 2^e événement intitulé « *Besoins de santé et numérique (DM connecté) : quels enjeux pour mieux soigner ?* » aura lieu de 9h30 à 11h45.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site : snitem.fr

30 SEPTEMBRE 2021

COLLOQUE « LA FÉE ÉLECTRICITÉ, ENTRE SCIENCES ET ARTS » - DE 14H30 À 19H (retransmission en live)

Sous le patronage de Gérard MOUROU, prix Nobel de Physique | Lieu : Musée d'Art Moderne – Salle Henri Matisse 11, Av. du Président Wilson 75116 PARIS



4 OCTOBRE 2021

9^E RENCONTRES DU PROGRÈS MÉDICAL



Sous un format 100% digital, le 3^e événement intitulé « Vers une régulation adaptée à la réponse aux besoins de santé » aura lieu de 9h30 à 11h45.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site : snitem.fr



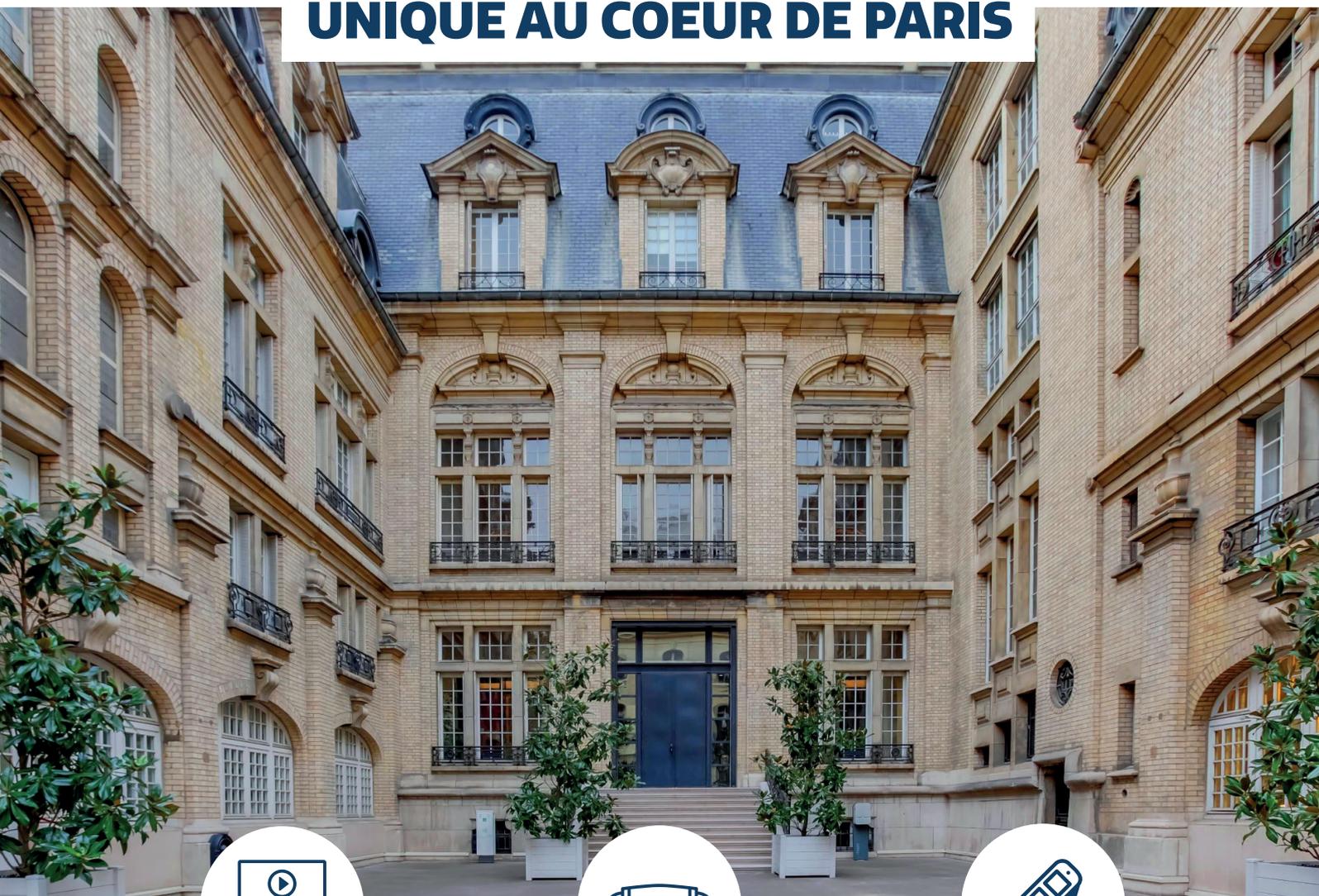
Ils adhèrent à la Fédération



Membres associés



VOTRE CENTRE D'AFFAIRES ET SERVICES UNIQUE AU COEUR DE PARIS



Vos événements
en **mix présentiel
distanciel**



Un accueil dans le
**respect des mesures
sanitaires** pour
votre sécurité



Une agence
de **communication
intégrée**

Réouverture le jeudi 27 mai 2021
Nous sommes ravis de vous accueillir !

DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 20H30

Parking à disposition à l'Espace Hamelin (tarif à l'heure ou mensuel)

Pour toute demande, rendez-vous sur le site www.espace-hamelin.fr
17, rue de l'Amiral Hamelin 75016 PARIS